



INSTITUT MÉDITERRANÉEN DE
FORMATION ET RECHERCHE
EN TRAVAIL SOCIAL

RAPPORT FINAL

État des lieux et analyse de l'ingénierie
du système de formation de l'action sociale en
Roumanie, Bulgarie et République de Moldavie

PROGRAMME POST-PROCOPII

octobre 2012
H. Gibert, M. Lion, Y. Pillant



apsacf



Federatia
Organizațiilor
Neguvernamentale
Pentru
Copii
România

former, innover, coopérer

Institut Méditerranéen de Formation et Recherche en Travail Social
50, rue de Village - BP 50054 - 13244 Marseille cedex 1
tél. : 04 91 24 61 10 - fax : 04 91 47 52 15 - imfinfo@imf.asso.fr www.imf.asso.fr

SOMMAIRE

I. CADRE DE L'ETUDE ET METHODE SUIVIE	P.2
1. Cadre de l'étude	p.3
<i>1.1 Le Programme PROCOPIIL</i>	p.3
<i>1.2 La place de la formation dans le cadre Procopil et post-Procopil</i>	p.5
<i>1.3 Définition de la mission</i>	p.5
<i>1.4 Descriptif du projet « Pôle de formation régional »</i>	p.6
2. Méthode	p.8
<i>2.1 Elaboration de la méthode</i>	p.8
<i>2.2 Mise en œuvre de la méthode</i>	p.8
<i>2.2.1 Etape 1 : analyse documentaire</i>	p.9
<i>2.2.2 Etape 2 : investigations de terrain</i>	p.10
<i>2.2.3 Etape 3 : analyse, préconisations et restitution</i>	p.10
II. RECUEIL DES ELEMENTS ET CONSTATS	P.12
1. Recensement des acteurs et des partenariats	p.13
<i>1.1 Les coordinations partenaires et leurs réseaux</i>	p.13
<i>1.2 Les pouvoirs publics concernés par la formation professionnelle</i>	p.14
<i>1.3 Liste des prestataires de la formation en travail social pour chaque pays</i>	p.14
2. Thématiques et regards croisés	p.15
<i>2.1 Constats croisés sur le thème des difficultés sociales</i>	p.15
<i>2.2 Constats croisés sur le thème des Politiques publiques d'action sociale</i>	p.16
<i>2.3 Constats croisés sur le thème de la dynamique des acteurs</i>	p.16
<i>2.4 Constats croisés sur le thème de la formation en travail social</i>	p.18
<i>2.5 Etat des lieux de la formation portée par PROCOPIIL</i>	p.22

III. ANALYSE	p.23
1. Analyse générale	p.24
2. Formation initiale et formation continue : vers la voie d'une formation professionnalisante	p.26
IV. PRECONISATIONS	p.30
1. Objectifs généraux et finalité d'une PRFTS	p.31
2. Principes de mise en œuvre de la PRFTS	p.33
3. Principes pédagogiques	p.37
4. Repérage des aspects caractérisant la plus value d'un projet de PRFTS	p.40
CONCLUSION	p.41
APPENDICE	p.43
1. Structuration possible de la PRFTS	p.44
<i>1.1 Schéma général</i>	p.44
<i>1.2 Gouvernance</i>	p.44
<i>1.3 Financement de la PRFTS</i>	p.46
<i>1.4 Acteurs associatifs européens possibles pour un partenariat</i>	p.47
2. Présentation des dispositifs européens pour financer le projet	p.48
ANNEXES	p.52

I. CADRE DE L'ETUDE ET METHODE SUIVIE

1.1 Le Programme PROCOPIIL

Bien que s'en différenciant à bien des égards¹, le Programme Concerté Pluri-Acteurs s'inscrit dans le prolongement du PCER (Programme Collectif Enfance Roumanie) et hérite de ses éléments d'évaluation et de capitalisation².

« S'il nous fallait définir le cœur du projet PCPA, nous pourrions probablement le circonscrire à ce seul objectif d'émergence de sociétés civiles organisées et en capacité de proposer un dialogue constructif aux pouvoirs publics dans le but de permettre l'élaboration ou la consolidation de politiques publiques adaptées aux problématiques des populations vulnérables et participer à l'amélioration de la gouvernance démocratique »³.

Les bénéficiaires directs et indirects du PROCOPIIL sont les suivants :

- bénéficiaires directs : professionnels du domaine de la protection de l'enfance, de la jeunesse et de la famille (secteur associatif et autorités publiques centrales et locales)
- bénéficiaires indirects : enfants, jeunes, familles.

Nous notons que parmi les populations vulnérables ciblées par le PROCOPIIL, les enfants en situation de handicap, dans une logique inclusive, sont concernés au même titre que tous les autres enfants par les activités du programme. PROCOPIIL est l'acronyme de PROgramme COncerté Pour l'Initiative Locale permettant l'insistance sur le mot « copil » qui signifie enfant en langue roumaine.

Le PROCOPIIL mutualise les compétences de plus de 150 acteurs (associations, collectivités territoriales, pouvoirs publics) de Roumanie, Bulgarie, République de Moldavie et de France pour améliorer les conditions de vie des enfants, des jeunes et des familles en difficulté et la protection de leurs droits. Il conduit des projets de plaidoyer, de formation des professionnels de l'action sociale, de développement de services sociaux et d'amélioration des pratiques de gestion et programmation des politiques publiques.

Ce PCPA a été cofinancé par le Ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE) puis par l'agence française de développement (AFD) sur une période allant de 2005 à 2012.

Porté par Solidarité Laïque, il associe quatre maîtres d'œuvre :

- Solidarité Laïque (France)
- FONPC (Roumanie)
- RNE (Bulgarie)
- APSCF (République de Moldavie)

¹ Voir « Evaluation du Procopil » Rapport final, septembre 2005-décembre 2009, Hélène Duclos, p.5

² Compte-rendu technique et financier, Phase préparatoire, 1^{er} septembre 2005 – 30 juin 2006, p.5

³ « Mieux faire société ensemble », Document de capitalisation d'expériences, Mai 2008, p.4

Les objectifs du PROCOFIL dans sa phase actuelle, sont les suivants :

- **Constituer un réseau régional de la protection de l'enfance** à l'Est de l'Europe favorisant le renforcement des sociétés civiles roumaines, moldaves et bulgares.
- **Renforcer la concertation pluri-acteurs** pour permettre la participation de la société civile à l'élaboration des politiques publiques dans le domaine de la protection de l'enfance et promouvoir les résultats obtenus au niveau européen.
- **Capitaliser les pratiques de bientraitance** et assurer leur diffusion au niveau européen.

« L'**initiative locale**, enjeu majeur de ce programme, est considéré comme le moyen d'action permettant d'avoir un impact de fond et d'atteindre (ses) objectifs [...] »⁴

⁴ Compte-rendu technique et financier, Phase préparatoire, 1^{er} septembre 2005 – 30 juin 2006, p.4

1.2 La place de la formation dans le cadre Procopil et post-Procopil

Dès la mise en œuvre du Programme, la « composante formation » a été présente⁵. « Elle visait à démultiplier les savoir-faire et développer les pratiques » dans le cadre de la formation en action sociale.⁶ Le travail de formation sur plusieurs thématiques a conduit à une élaboration de plaidoyer sur la formation dès 2008⁷.

En 2010, les référents de formation des thématiques abordées et d'autres partenaires se sont concertés pour élaborer des modules de formation régionale pour le programme post-procopil.

Le Plan d'action post Procopil période I (mars 2010 – décembre 2011) veut « travailler de façon systémique⁸ sur quatre niveaux de projet complémentaires et fondamentaux » pour garantir une pérennisation de l'ensemble du Programme jusqu'à réalisé⁹ :

- Le projet « renforcement institutionnel et action sociale » ;
- Le projet « Pôle de formation régional » ;
- Le projet « communication et capitalisation » ;
- Le projet « extension géographique et ouverture du réseau régional ».

Le Plan d'action post Procopil période II (juillet 2011-2012)¹⁰ a donc prolongé un projet « Pôle de formation régional ». Il s'agissait de développer une « diversification de l'offre de formation dans le domaine social, développement de la qualité des formations proposées afin de permettre aux travailleurs sociaux d'être mieux à même de répondre aux besoins des enfants et de leurs familles »¹¹.

Le plan d'action de ce projet permettait la mise en œuvre¹² :

- De modules test de formation (animation socio-éducative / supervision et analyse de pratiques / prévention des risques rencontrés par les enfants dont les parents sont partis à l'étranger / plan de formation pour les directeurs d'établissement)
- D'activité test de recherche métier (superviseur et analyse de pratiques ; éducateur spécialisé ; animateur socio-éducatif ; droit à la formation et accessibilité à ce droit)
- D'une réflexion sur la structuration d'un pôle de formation Est européen.

1.3 Définition de la mission

Durant la réalisation de ces différentes activités, le Comité régional a confié à l'IMF une « phase d'état des lieux et analyse de l'ingénierie du système de formation du domaine social et médico-social en Roumanie, Bulgarie et République de Moldavie »¹³.

⁵ Voir « Evaluation du Procopil » Rapport final, septembre 2005-décembre 2009, Hélène Duclos, p.115

⁶ Voir « Evaluation du Procopil » Rapport final, septembre 2005-décembre 2009, Hélène Duclos, p.117

⁷ Voir « Evaluation du Procopil » Rapport final, septembre 2005-décembre 2009, Hélène Duclos, p.118

⁸ Nous soulignons

⁹ Document programme Post-procopil 1^{er} mars 2010 – 31 décembre 2011, p. 10

¹⁰ Plan d'action période II Post-procopil, non paginé. Annexe II

¹¹ Plan d'action période II Post-procopil, non paginé, partie II

¹² Plan d'action période II Post-procopil, non paginé, partie II.2

¹³ Plan d'action période II Post-procopil, non paginé, partie II.2.3

Les objectifs étaient :

- « D'établir un état des lieux des systèmes de formation professionnelle du domaine social et médico-social en Roumanie, Bulgarie et République de Moldavie et France ;
- D'identifier le rôle et activités des différents acteurs impliqués dans le dispositif ;
- De proposer une vision commune pour le développement des formations sociales et médico-sociales dans la perspective de la mise en place du pôle de formation régional Est-européen
- D'intensifier, dans le cadre de cette vision et sur la base d'une analyse partagée des ressources et des contraintes, les investissements potentiels des réseaux FONPC, RNE, APSCF, SL pour le développement des formations sociales et médico-sociales. »

Le document cadre de cette proposition a été validé par les réseaux coordonnateurs du programme Procopil et un protocole d'accord a été signé entre ces quatre réseaux et l'IMF pour la réalisation de cette mission.

L'activité post-Procopil a donné lieu, à la suite du séminaire des 11,12 et 13 janvier 2012, à une « Convention cadre stratégie partenariale 2012-2015 » entre SL, la FONPC, l'APSCF et la RNE. Dans son article 3 cette Convention indique six axes thématiques privilégiés. Chaque axe fera l'objet d'un projet avec une convention spécifique. Un des axes concerne « la professionnalisation et la formation des professionnels de la protection de l'enfance ».

1.4 Descriptif du projet initial « Pôle de formation régional »¹⁴

« L'idée de ce pôle de formation régional part du principe qu'il faut accompagner les mutations du secteur social et médico-social à l'Est de l'Europe.

En effet, aujourd'hui, les formations dans le domaine social et médico-social à l'Est de l'Europe sont encore très généralistes. Il s'agit de formation de pédagogues, ou d'assistants sociaux qui permettent d'exercer la plupart des métiers du social et du médico-social. Elles sont réalisées à l'Université et enseignées sous une forme très théorique et par conséquent ne tiennent pas compte des situations pratiques auxquels sont confrontés les travailleurs sociaux, une fois en poste. Cette théorisation de l'enseignement pour les professions des métiers du social et du médico-social entraîne ainsi souvent un décalage avec les situations de terrain.

Ce pôle de formation régional se propose donc de faire évoluer le secteur de l'action sociale vers des modalités de formation qui permettraient aux professionnels d'apporter des réponses plus adaptées aux besoins des usagers et ainsi d'agir pour la prévention des maltraitances infantiles, la promotion des pratiques de bientraitance des enfants, des jeunes et des familles en difficultés.

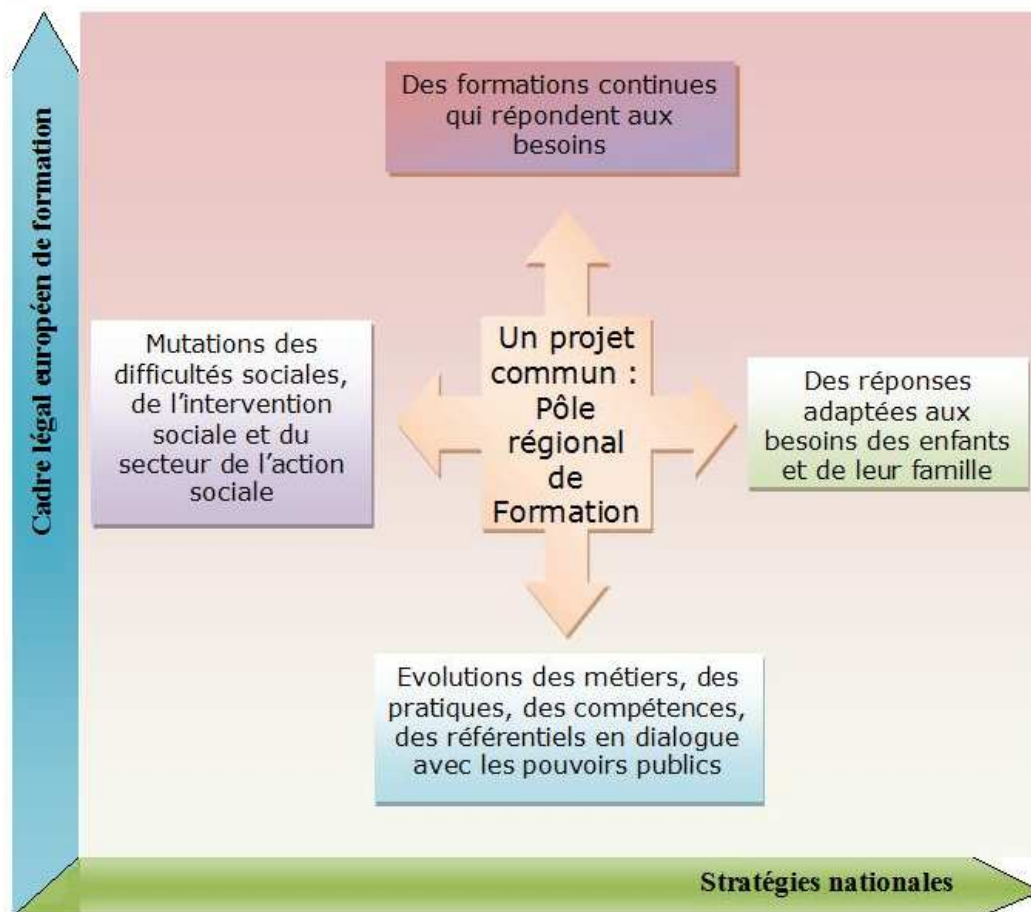
Dans ce sens, le pôle de formation régional propose de développer **des formations continues**, proches de la réalité de terrain, dans le domaine du travail social et médico-social, prioritairement dans le domaine de la protection de l'enfance. Cependant, il n'exclue pas de développer dans un second temps des formations **initiales** selon les accords et autorisations obtenues des pouvoirs publics.

¹⁴ Document Programme, Phase Post Procopil, 1^{er} mars 2010 – 31 décembre 2011, p.40

Le pôle de formation se veut également être un partenaire privilégié des pouvoirs publics roumains, moldaves et bulgares afin **de développer des actions de recherches sur l'amélioration des métiers existants, sur la création de nouveaux métiers du social et du médico-social et des référentiels métiers correspondants, de leur référentiel de formation, le développement de nouvelles pratiques professionnelles, le développement de l'évaluation des compétences des professionnels et des certifications.** »

Parallèlement aux modules test de formation et d'activités test de métier, « il s'agira de travailler à l'élaboration d'un projet commun qui mette en évidence les enjeux de ce pôle de formation régional Est européen (création d'une identité juridique, identification de financements, déclinaison du projet en outils adaptés : charte / règlement / catalogue de formation...). Ce nouveau dispositif devra tenir compte des modalités d'agrément officiel des formations en Roumanie, Bulgarie et République de Moldavie, ainsi que des stratégies nationales de formation existantes et du cadre légal européen de formation.

La conduite des « activités test » de formation continue et de recherche, ainsi que la structuration du pôle de formation régional sont complémentaires. Ainsi, les modules de formations continues, et les activités de recherche, une fois testées et évaluées auront vocation, selon leur pertinence, à être intégrées à l'offre proposée par le nouveau dispositif du pôle de formation régional. »



Source : Y. Pillant, IMF

2.1 Elaboration de la méthode

Les principes fondamentaux retenus sont :

- « L'état des lieux des systèmes de formation professionnelle du domaine social et médico-social en Roumanie, Bulgarie, République de Moldavie et France est étayé par une analyse documentaire de la composante formation du programme PROCOPIIL sur la période 2007/2011 et par des investigations de terrain. Il s'appuie sur les éléments capitalisés au sein du programme concernant cette composante et notamment sur les différentes évaluations et les axes de préconisations retenus.
- L'analyse des systèmes intègre les évolutions majeures du contexte européen qui traversent les différents territoires et particulièrement les mutations du secteur de la protection de l'enfance, l'émergence de nouveaux métiers, la transformation des modes de coopération ou d'encadrement. Cette analyse prend en compte les priorités stratégiques de politiques de l'UE en matière d'éducation et de formation.
- La démarche évaluative à l'œuvre est construite et mise en place avec la participation active des parties prenantes (commanditaires / employeurs, formateurs, stagiaires, partenaires, etc.) »¹⁵

L'étude réalisée par l'IMF a été conçue en trois étapes :

1. **Analyse documentaire**
2. **Investigation de terrain**
3. **Restitution et diffusion des résultats.**

2.2 Mise en œuvre de la méthode

Comme schématisé ci-dessus, la Formation professionnelle en travail social se pense à la croisée de plusieurs dimensions. Compte tenu d'une articulation de ces dimensions, nous avons organisé notre travail en choisissant non pas une entrée par pays mais par dimension :

- Le contexte : contexte politique, difficultés sociales spécifiques, histoire du secteur
- Les politiques publiques d'action sociale : évolutions législatives, déconcentration - décentralisation,
- Les dynamiques d'acteurs : réseau, partenariat, lien société civile organisée / pouvoirs publics centraux et locaux
- La formation : acteurs, métiers et référentiels, systèmes et contenus

Fort des éléments issus de l'évaluation de la proposition de création d'un Pôle Régional Est Européen de formation « POFREE »¹⁶ déposée dans le cadre du programme LEONARDO¹⁷, plusieurs éléments critiques indiqués ont guidé notre travail¹⁸ même si plusieurs aspects n'étaient pas compatibles avec la durée de la mission (par exemple l'évaluation des besoins réels des enfants et de leur famille ou la mise en œuvre de telle ou telle loi d'action sociale)

¹⁵ Annexe au Protocole d'accord IMF / SL / RNE / FONPC / APSCF, signé le 10 mai 2012

¹⁶ Réf. 517971-LLP-1-2011-1-FR-LEONARDO-LMP

¹⁷ Cf. Courrier argumentaire de la Cellule d'évaluation DG EACEA / LEONARDO « Développement de l'innovation, partenariats multilatéraux »

¹⁸ Les aspects qui, dans ce travail, tentent de répondre aux critiques du rapport d'évaluation sont référencés par un renvoi numéroté qui précise, par l'annexe I, la critique concernée.

2.2.1 Etape 1 : analyse documentaire

A partir du recensement de l'ensemble des documents couvrant la période septembre 2005 - septembre 2011, la base documentaire avec indexation a été réalisée.

Concernant la formation on recense les documents suivants :

- FORUM DE FORMATION PROCOPIP - Les 22 - 23 JANVIER 2008
- Actions de Formation - Réalisations 2008
- COMPOSANTE FORMATION PROCOPIP EUROPEEN - Note de restitution groupe de travail - 4 décembre 2008
- Compte-rendu atelier de travail - « Droit et accessibilité à la formation » - les 3 et 4 novembre 2009 - Sofia
- PROCOPIP / FORMATION
- Etat des lieux Droit à la formation - Bulgarie Formation professionnelle continue et formation des adultes en Bulgarie - Juin 2010
- Etat des lieux Droit à la formation Bulgarie Formation professionnelle continue et formation des adultes en Roumanie - Juin 2010
- Les Chantiers de plaidoyer Formation du programme Procopil « Le projet Droit à la formation » - Juin 2010
- Formation et enseignement professionnels en Bulgarie - Fiche de données - Juin 2010
- Formation et enseignement professionnels en Roumanie - Fiche de données - Juin 2010
- Calendrier de formation 2010/2011 - Juin 2010
- Relevé de décision 1ère réunion du Comité de pilotage Projet « Pôle de formation régional » 6 juillet 2010
- Projet « Pôle de formation régional » - Réunion Equipe de formateurs français, 15 juillet 2010
- Compte rendu technique Projet Pôle de Formation : "Formateurs d'animateurs socio-éducatifs" organisé par Conexiuni - Deva 29 août - 7 septembre 2010
- Thème de la recherche - métier d'éducateur spécialisé - FICF - Roumanie - septembre 2010
- Compte rendu technique projet pôle de formation régional - Module test de formation « Formateurs d'animateurs socio-éducatifs » - Organisée par SAPI - Sofia Bulgarie 06 - 13 octobre 2010
- Les actions de formation - Roumanie - avril 2011
- Fiche bilan a destination des formateurs - avril 2011
- Questionnaire évaluation à destination des stagiaires de la formation - avril 2011
- Etat des lieux et analyse de l'ingénierie du système de formation du domaine social en Roumanie/Bulgarie/République de Moldavie - mai 2011
- Test de formation - Projet FICF Techniques de supervision et analyse de pratiques - Roumanie - septembre 2011
- Fiche projet - Formateur d'animateurs socio-éducatifs - Conexiuni Roumanie - septembre 2011
- Fiche projet - Formation de formateur d'animateurs socio-éducatifs - Sapi Bulgarie du 6 au 14-10-2010
- Rapport sur la formation des directeurs d'institutions qui aident les enfants handicapés - 3 au 6 octobre 2011 - Stara Zagora

2.2.2 Etape 2 : investigations de terrain

L'analyse documentaire nous a permis de repérer les éléments manquants nécessaires aux constats et à l'analyse. Pour les quatre dimensions définies (contexte ; politiques publiques ; acteurs ; formation), nous avons construit un protocole d'investigation pour chacun des pays précisant les réponses à ces trois questions :

- que va-t-on chercher ?
- auprès de qui ?
- pour produire quoi ?

Une mission par pays a été réalisée :

- République de Moldavie du 31 janvier au 3 février 2012
- Roumanie du 19 au 23 mars 2012
- Bulgarie du 9 au 13 avril 2012

Concernant la dimension « politiques publiques d'action sociale », il a été possible de mobiliser quatre étudiants en DEIS (Diplôme d'Etat en Ingénierie Sociale) dans le cadre d'une étude terrain qu'ils ont à réaliser pour l'obtention du diplôme¹⁹. Ils ont participé à la mission en Roumanie et ont fortement contribué au recueil des éléments constitutifs de cette dimension. L'étude qu'ils ont réalisée a eu pour thème : Les Politiques Publiques de la Protection de l'Enfance ; analyse comparative de la désinstitutionnalisation en Bulgarie, France, Roumanie et République de Moldavie au regard des attentes de l'Europe.

Début juillet 2012, un bilan d'étape a été envoyé aux maitres d'œuvre FONPC (Roumanie), RNE (Bulgarie), APSCF (République de Moldavie). Cette production avait pour but de soumettre aux partenaires du PROCOFIL les différents constats posés constituant un premier état des lieux et de réclamer quelques éléments supplémentaires. Quelques éléments complémentaires nous sont parvenus.

Nous souhaitons produire nos hypothèses à partir d'un socle informatif stable, suffisamment complet et validé par les partenaires du PROCOFIL. N'ayant pas reçu les éléments attendus au travers des « fiches structure », il ne nous sera pas possible de présenter de manière actualisée et précise, la taille des réseaux, leur couverture territoriale et l'historique du développement des réseaux au cours du Programme PROCOFIL²⁰.

2.2.3 Etape 3 : analyse, préconisations et restitution

A partir des éléments dont nous disposons, il s'agit d'analyser les éléments au regard des quatre dimensions que nous avons privilégiées : contexte, politiques publiques d'action sociale, dynamiques d'acteurs et formation.

¹⁹ Il s'agit de Mme BARBAZA, Mme DROMARD, Mme MASSA et Mr CARBONNEL. Qu'ils soient remerciés pour leur travail et leur investissement sur un sujet qui réclame lectures, rigueur et constance.

²⁰ Il s'agissait notamment de répondre à un point critique n° 13.

Autre choix méthodologique : PROCOFIL mettait en place un travail synergique (donc aussi comparatif) entre la Roumanie, la Bulgarie, la République de Moldavie et la France. L'ensemble des documents travaillés valorisent donc une transférabilité entre ces quatre pays. Mais compte tenu que la plate-forme de formation en travail social est envisagée sous une forme régionale, nous avons posé un double choix :

- aborder les quatre dimensions en nous limitant aux trois pays concernés (ceci n'exclut pas certaines comparaisons impliquant la France mais en limite l'aspect systématique²¹) ;
- effectuer les constats non pas pays par pays mais en croisant les données des trois pays pour en valoriser les aspects transversaux d'un côté et singuliers de l'autre.

« Sur le plan de la formation, il s'agira de formuler des :

- Préconisations au niveau des contenus, des priorités thématiques
- Modalités pédagogiques, organisation institutionnelle, partenariats institutionnels »

En réalité, notre travail a privilégié les aspects correspondant à une approche plus générale (par exemple on a considéré que les contenus de formation sont à co-construire en sollicitant la participation des différents acteurs de la formation : commanditaires, prestataires, autorités publiques). De surcroît, forts de nos expériences de terrain à l'occasion des missions, nous nous sommes centrés sur les éléments déterminants permettant aux acteurs de se construire « une vision commune »²²

Dans nos premières orientations, notre organisation de travail prévoyait de présenter aux réseaux plusieurs scénarios avec pour chaque scénario une indication des avantages et les inconvénients, cette présentation ayant pour intérêt de soumettre à la décision des partenaires plusieurs solutions avec des éléments leur permettant de se positionner.

Mais au fil du travail un seul scénario s'est peu à peu imposé. Notre démarche nous a alors invités à entendre puis formuler les présupposés qui conduisaient vers cette unique proposition.

La restitution se fera au cours de la session des 8-9-10 octobre à Chisinau en République Moldave. Cette restitution sera assurée par Mr Pillant Yves, représentant de l'équipe IMF.

Le rapport final sera traduit et remis ensuite aux participants.

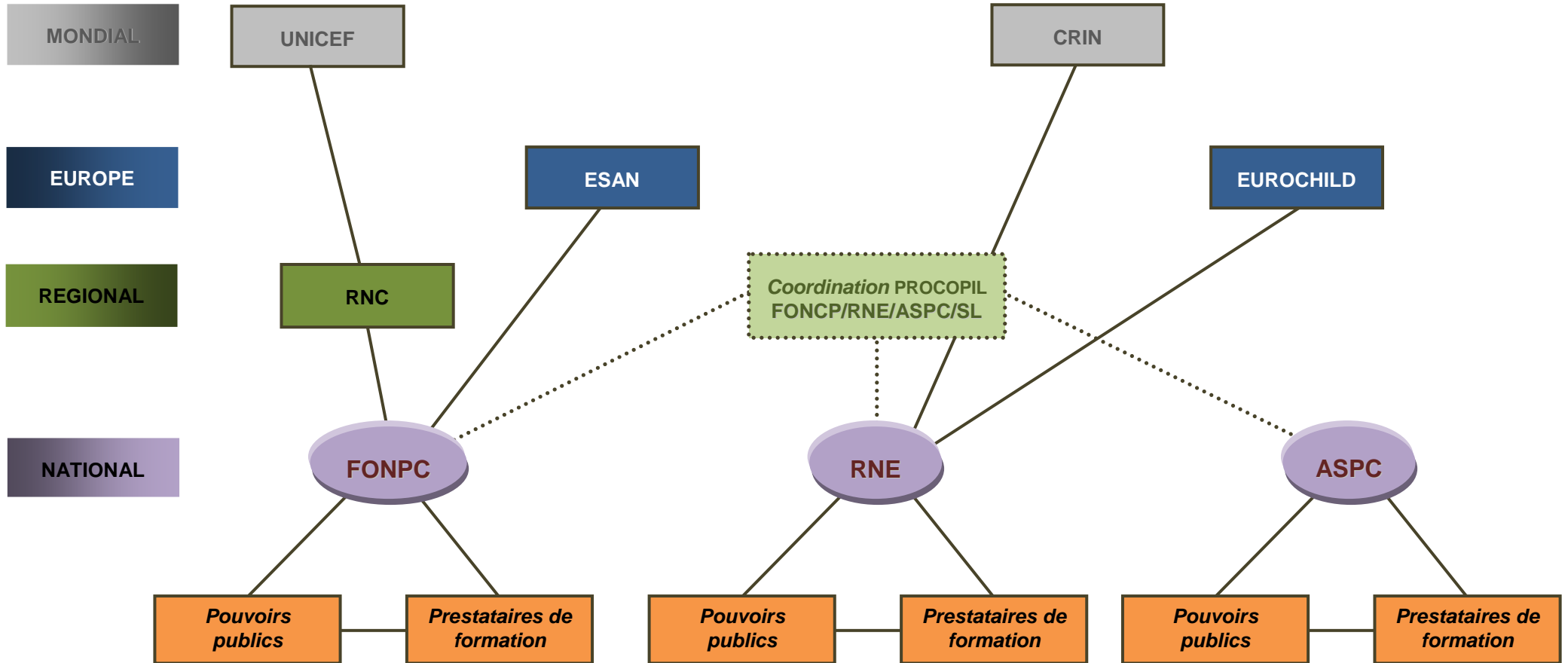
²¹ Point critique n°4

²² Plan d'action période II Post-procopil, non paginé, partie II.2.3

II. RECUEIL DES ELEMENTS ET CONSTATS

1. RECENSEMENT DES ACTEURS ET DES PARTENARIATS

1.1 Les coordinations partenaires et leurs réseaux



Légende

CRIN : Réseau mondial pour les droits des enfants

RNC : NGO/UNICEF Regional Network for Children in Central and Eastern Europe, N'est plus actif.

ESAN : Réseau européen d'action sociale

1.2 Les Pouvoirs publics concernés par la Formation professionnelle

ROUMANIE	BULGARIE	REPUBLIQUE DE MOLDAVIE
Ministère de l'Education CNFPA Conseil de l'autorité nationales des qualifications	NAVET Agence nationale Homologation des professions Validation des référentiels métiers Répertoire des qualifications = nomenclature	Ministère de l'Education
Agence Nationale des Fonctionnaires Publiques Collège des AS Collège des psychologues Centre national de formation des médecins	Agence de soutien social (Direction de la Protection de l'Enfance) Formation des cadres sociaux pour les services étatiques	

1.3 Liste des prestataires de la formation en travail social pour chaque pays

ROUMANIE	BULGARIE	REPUBLIQUE DE MOLDAVIE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ CRIPS ▪ FICF ▪ FCN (Copii Nostri) ▪ UCOS ▪ Provocatia ▪ Fundatia Noi Orizonturi ▪ Fundatia Dezvoltarea ▪ Popoarelor ▪ Fundatia World Vision Romania ▪ Fundatia Romana pentru Copii Comunitate si Familie (FRCCF) ▪ Asociata Buna ziua Copii din Romania ▪ Fundatia Parada ▪ Fundatia Conexiuni ▪ Asociatia Filantropia Ortodoxa ▪ Fundatia de Sprijin Comunitar Bacau ▪ Societatea Handicapatilor Zalau ▪ Fundatia Faure Alderson Romanian Appeal FARA ▪ Fundatia Pestalozzi 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SAPI ▪ PAIDEA ▪ Foundation Community based social practices – Pratiques sociales communautaires ▪ Fondation Karin dom 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PRO Didactica ▪ Asociatia « Prietenii Copiilor » ▪ Centre national de prévention de la maltraitance des enfants ▪ Terre des Hommes

ROUMANIE	BULGARIE	REPUBLIQUE DE MOLDAVIE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fundatia Inocenti ▪ Asociatia Serviciul APEL ▪ Fundatia motivation ▪ Fundatia Leonardo Murialdo ▪ Asociatia pentru o Comunitate Solidara si Interventie Sociala (ACSIS) ▪ Fundatia Star of Hope 		

2. THEMATIQUES ET REGARDS CROISES

2.1 Constats croisés sur le thème des difficultés sociales

→ Les principales difficultés sociales sont communes aux trois pays

- Une précarité socio-économique des familles qui entraîne parfois une mise au travail des enfants donc une non-scolarisation.
- Une histoire où l'abandon de l'enfant reste une solution pour faire face aux difficultés.
- Un exil des parents pour raison économique laissant l'enfant à une famille élargie en difficulté pour subvenir à ses besoins.
- Un processus de désinstitutionalisation nécessaire (rendu obligatoire par l'Europe) mais parfois rapide donc entraînant des transitions accélérées et risquées.

→ La mise en œuvre d'une organisation de l'action sociale est, dans ses grandes lignes, commune aux trois pays

- La logique du système d'Etat communiste ayant dénié pendant des décennies toute difficulté sociale, la mise en place d'une action sociale a du tout construire dans ces vingt dernières années.
- Les trois pays, avec leurs particularités, sont dans une phase de consolidation et de professionnalisation de l'action sociale.
- La dynamique de désinstitutionalisation conduit à des orientations analogues : développement de réponses nouvelles (assistants familiaux, adoption, accueil de jour, etc.).
- La promotion de nouvelles pratiques réclame une structuration professionnelle du secteur : reconnaissance de métiers, de standards, de référentiels de formation, etc.
- Des mises en place accélérées prenant des modèles pertinents²³ mais qui sont peu appropriées par les acteurs.

²³ Exemple : en Roumanie l'ordonnance n°288/2006 du 6/07/2006 concernant le case management

2.2 Constats croisés sur le thème des Politiques publiques d'action sociale ²⁴

→ Même s'il y a des singularités propres à chaque pays, on identifie globalement

- Une priorité accordée à la protection de l'enfance.
- L'élaboration de politiques publiques d'action sociale conduisant à des réformes fortes, porteuses d'orientations et de pratiques nouvelles.
- Ces politiques sont en cohérence avec le droit international.
- Les logiques d'inclusion sont présentes mais demandent à être développées.
- Plusieurs contenus ont été importés des législations d'autres pays (France notamment), sans une réelle appropriation par les porteurs de la mise en œuvre.
- Les ONG sont trop faiblement associées à l'élaboration des politiques publiques d'action sociale.
- Les ONG sont peu envisagées comme devant pleinement contribuer à l'évaluation des politiques publiques d'action sociale.
- La place des usagers et des familles dans l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques d'action sociale ne semble pas promue.

→ Bien que n'ayant pu, dans le cadre de cette mission, vérifier l'effectivité de la mise en œuvre des textes législatifs, on repère au travers des écrits PROCOFIL et des témoignages

- Des mises en œuvre très inégales sur le territoire de chaque pays, d'une unité territoriale à une autre, d'une commune à une autre.
- Un faible mécanisme d'application de la législation (décrets, programmes).
- Un empilement d'orientations venant affaiblir les lignes de force des réformes.

2.3 Constats croisés sur le thème de la dynamique des acteurs

→ A propos des pouvoirs publics

- La Roumanie et la Bulgarie sont membres de l'Union européenne alors que la République de Moldavie souhaite entrer dans une phase de préadhésion.
- Dans chaque pays la protection de l'enfance relève d'un Ministère qui peut regrouper famille, travail et protection sociale, solidarité sociale.
- La Roumanie et la Bulgarie ont une Agence Nationale pour la protection des enfants chargée de mettre en œuvre les stratégies nationales et programmes.
- La dimension interministérielle des orientations de politiques publiques d'action sociale paraît inexistante.
- Le processus de décentralisation est engagé et correspond au cadre défini par la Charte européenne sur l'autonomie des autorités locales.
- On repère des différences liées à la répartition des compétences : en Roumanie la protection de l'enfance relève de la compétence du département tandis qu'en Bulgarie et en République de Moldavie cette compétence est conférée à la commune (en République de Moldavie cette compétence n'est pas reconnue mais factuelle).

²⁴ Point critique n°1, hormis les « besoins réels »

- Des compétences sont transférées sans moyens supplémentaires ce qui atténue la pertinence du processus.
- Le processus de décentralisation s'est fait rapidement sans réelle préparation des acteurs locaux (exemple : les SPAS en Roumanie).
- L'articulation entre pouvoir central et local (via Régional en Roumanie) manque de coordination.

→ A propos des Fédérations nationales FONPC, RNE, APSCF

- Quel que soit le pays on note un développement du nombre d'ONG engagées dans la valorisation des droits de l'enfant et sa protection.
- Même si les missions nous ont montré des Fédérations fortes et dynamiques, il nous est difficile d'émettre des constats précis faute de fiches de structure. Il serait nécessaire de montrer le développement de chacune des trois Fédérations et la couverture territoriale qu'elles assurent.
- PROCOPIL a permis de construire une volonté partagée des Fédérations de travailler ensemble et de réaliser une dynamique régionale qui a fait ses preuves. Une expérience de travail, d'échanges et de mutualisation avec les pays voisins, expérience promue par le PCPA PROCOPIL.
- La synergie entre les trois pays, impulsée par le Programme PROCOPIL, semble fidèle à la Méthode Ouverte de Coordination (MOC), une dynamique favorisant le rapprochement des législations nationales dans le domaine de la protection de l'enfant et développant un essaimage des bonnes pratiques (soft law).

→ A propos de l'interaction Pouvoirs publics / ONG

- Bien qu'il reste des progrès à accomplir, il apparaît que, dans chaque pays, le secteur privé soit considéré par l'administration centrale comme un partenaire réel dans la mise en œuvre de la législation ; cette alliance reste à renforcer.
- La concertation des ONG pour élaborer les politiques publiques d'action sociale est trop peu effective (malgré par exemple un Conseil National pour la protection de l'enfance en Bulgarie et en République de Moldavie). Il s'agit, au mieux, d'une consultation. Une réelle participation permettant une co-construction du champ de l'action sociale pour la protection de l'enfant reste une visée.
- Globalement les ONG ne disposent pas de financements pérennes pour conduire leurs actions en matière de protection de l'Enfance. Les acteurs de la société civile sont en risque d'épuisement

→ Concernant la mise en œuvre de l'action sociale

- La délégation des services sociaux d'intérêt général aux Associations, qui était un axe fort du PROCOPIL, est en place en Roumanie et en Bulgarie. Elle est seulement envisagée en République de Moldavie (expérimentation positive sur Cahul).
- Au niveau des Communes, la mise en œuvre reste tributaire du bon vouloir des municipalités, la cadre formel n'est pas assez posé.
- Concernant les versements d'allocation, les mécanismes sont mal définis, les montants peu précisés avec une impossibilité de faire recours.

2.4 Constats croisés sur le thème de la formation en travail social

→ A propos des repères de l'Europe quant à la formation en travail social

- *On peut identifier trois types de système :*

- la formation initiale se fait en instituts spécialisés donc dans des établissements extra-universitaires (Autriche, Belgique, Allemagne, Suisse, Pays-Bas) ;
- la formation initiale se fait à l'université (République tchèque, Hongrie, Danemark, Grèce, Norvège, etc.) ;
- la formation initiale a lieu à la fois dans les universités et dans les instituts spécialisés (Estonie, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Royaume-Uni, etc.)²⁵.

- *Le processus de Bologne.*

Il vise à construire un espace européen de l'enseignement supérieur en prenant appui sur trois axes :

- une architecture en trois cycles : Licence / Master / Doctorat
- un système de crédits permettant de promouvoir la mobilité des étudiants d'un pays à l'autre au cours de leurs études (ECVET pour les diplômes professionnels) ;
- un « supplément au diplôme » rattaché au dispositif « europass » qui offre aux étudiants un diplôme plus visible avec une description précise du cursus et des compétences acquises, ceci permettant de faire reconnaître le diplôme hors des pays où il a été délivré.

Avec les accords de Bologne, la durée de la formation initiale est de trois ans.

Concernant la formation professionnelle, l'Europe porte un intérêt tout aussi important. Le Conseil d'éducation et formation professionnelle et le Conseil européen de Copenhague posent 4 priorités en 2002²⁶ pour une reconnaissance européenne des compétences et des qualifications à l'instar de la formation supérieure (cf. les ECVET). Cette échelle de reconnaissance permet de rendre comparables des formations professionnelles de niveau secondaire. ECVET est en effet un dispositif pour le transfert, la capitalisation et la reconnaissance des acquis des apprentissages en Europe.

- *Un cadre stratégique pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.*

« La connaissance, ainsi que l'innovation qui en résulte, constituent les atouts les plus précieux de l'Union européenne, particulièrement dans le contexte de l'intensification de la concurrence mondiale. Dans un monde évoluant rapidement, l'éducation et la formation tout au long de la vie doivent être une priorité car elles représentent la clé de l'emploi et de la solidité de l'économie et offrent à chacun la possibilité de participer pleinement à la société. Au niveau européen, les politiciens ont reconnu le caractère essentiel de l'éducation et de la formation pour le développement la société de la connaissance et de l'économie actuelles. La stratégie de l'UE insiste sur la nécessité pour les pays de collaborer et d'en tirer des enseignements mutuels »²⁷.

²⁵ La France, quant à elle, se déplace peu à peu du premier système vers le troisième (DUT Carrières Sociales).

²⁶ « Européanisation de la certification » Annie BOUDER ; Echanges du CEREQ ; Juillet 2006

²⁷ http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/framework_fr.htm

Les objectifs stratégiques à long terme des politiques de l'UE en matière d'éducation et de formation sont les suivants:

- Faire en sorte que l'éducation et la formation tout au long de la vie ainsi que la mobilité deviennent des réalités ;
- Améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation;
- Promouvoir l'égalité, la cohésion sociale et la citoyenneté active ;
- Mettre en valeur la créativité et l'innovation, en particulier l'entrepreneuriat, et ce à tous les niveaux d'enseignement.

- *Un système commun aux États membres.*

Les États membres sont invités à établir des liens entre les systèmes de certification nationaux et le cadre européen des certifications (CEC)²⁸.

Ce cadre est commun à l'enseignement supérieur ainsi qu'à la formation professionnelle

Le CEC correspond à un outil basé sur les résultats de l'apprentissage et non sur la durée des études. Les principaux indicateurs du niveau de référence sont:

- Les aptitudes : capacité d'appliquer un savoir et d'utiliser un savoir-faire pour réaliser des tâches et résoudre des problèmes. Le cadre européen des certifications fait référence à des aptitudes cognitives (utilisation de la pensée logique, intuitive et créative) ou pratiques (fondées sur la dextérité ainsi que sur l'utilisation de méthodes, de matériels, d'outils et d'instruments) ;
- Les compétences : capacité avérée d'utiliser des savoirs, des aptitudes et des dispositions personnelles, sociales ou méthodologiques dans des situations de travail ou d'études et pour le développement professionnel ou personnel. Le cadre européen des certifications fait référence aux compétences en termes de prise de responsabilité et d'autonomie.
- Les connaissances.

Le cœur du CEC est composé d'un ensemble de **huit niveaux de référence** décrivant :

- Ce que l'apprenant sait;
- Ce qu'il comprend;
- Ce qu'il est capable de faire, indépendamment du système dans lequel telle ou telle certification a été délivrée.

À la différence du système garantissant la reconnaissance académique sur la base de la période d'études, le CEC couvre l'ensemble de l'apprentissage, et notamment celui effectué en dehors du circuit de l'enseignement formel et des établissements de formation.

→ A propos des métiers

- A l'instar de la France c'est le métier d'assistant social qui est le premier à être reconnu et dont la formation est certifiée par l'Etat.
- Pour les métiers du social autres qu'assistant social, ils sont en cours d'élaboration ou de reconnaissance. La Moldavie et la Bulgarie s'orientent vers animateur et la Roumanie vers éducateur. La distinction n'est d'ailleurs pas très spécifiée, cet animateur sera-t-il spécialisé ou pour tout public ?

²⁸ Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie [Journal officiel C 111 du 6.5.2008].

- Pour continuer à développer les dispositifs de formation des travailleurs sociaux il est nécessaire, en premier lieu, de réaliser la formalisation des métiers (référentiels) et leur reconnaissance. Cette reconnaissance est en cours mais elle reste très en « retard » au regard des pays d'Europe de l'Ouest dont la France qui a contrario, compte « trop » de métiers (13) reconnus.

→ A propos des besoins en personnel et compétences dans les trois pays

- « **En Roumanie** : Le rapport alternatif sur les Droits de l'Enfant souligne les lacunes du système de formation continue dans le domaine social, et notamment la sous utilisation des crédits ainsi que le manque d'observation des besoins en formation. En effet, le projet de loi de 2008, qui complète l'Ordonnance de 2000 sur la formation des adultes, n'apporte pas d'éléments clairs sur l'accès à la formation continue ainsi que sur les axes prioritaires de formation. Ces deux points sont pourtant intégrés dans les priorités du Programme Opérationnel Sectoriel Développement des Ressources Humaines du Fond Social Européen.
- **En Bulgarie** : Les domaines prioritaires de la stratégie pour la formation continue sont d'une part l'amélioration de l'accès à la formation professionnelle continue (promotion de la mobilité, reconnaissance des compétences acquises, coopération et interaction entre les différents acteurs...) et d'autre part l'Assurance de la qualité et de l'efficacité notamment par l'application des indicateurs de qualité de l'UE et le développement d'approches qui mettent l'apprenant au cœur du processus de formation.
- **En République de Moldavie** : Un fort taux de démission des professionnels de l'assistance sociale a été récemment enregistré. En réponse à ce constat, le Ministère de Protection sociale a adopté une stratégie pour la création d'un dispositif de formation continue à destination de ces professionnels (période 2009-2012 : création de cadres institutionnels, opérationnels et méthodologiques). Un processus de consultation doit être ouvert aux acteurs actifs dans le domaine, afin de travailler sur la structuration de ce dispositif. »²⁹.

→ A propos d'un projet de Plate-forme Régional en travail social

Force est de constater que, lors de notre mission, dans chacun des pays, la PRFTS n'a pas été évoquée par les acteurs. Il nous a fallu en parler et lorsque ce fût le cas, elle n'a pas semblé être une priorité.

→ Concernant la formation initiale

- L'enseignement général est quasi similaire (préscolaire, primaire, secondaire et universités) avec une obligation scolaire de 10 ans (6/16 ans) pour les trois pays. L'enseignement professionnel est présent au niveau du secondaire. Cependant ce système est encore récent et peu stabilisé pour la Moldavie et la Bulgarie

²⁹ Affirmations rédigées pour le Dossier POFREE. Notre mission n'a pas apporté d'autres éléments. Toutefois, pour défendre un nouveau dossier, il manque vraiment une analyse des besoins plus précise et quantitative. Nombre de structures (établissement ou services) par pays avec le nombre de professionnels total et le nombre de personnes formées, etc.

- La formation professionnelle initiale est dispensée par l'Université pour les trois pays comme dans la majorité de l'Europe. On remarque les caractéristiques suivantes :
 - La formation est subventionnée pour un quota d'étudiants ; au-delà de ce quota les étudiants payent leur formation.
 - Cette formation initiale dure trois ans (Moldavie et Roumanie) ou quatre ans (Bulgarie). Les trois pays ont signé le processus de Bologne même si la Moldavie et la Bulgarie ne sont pas en conformité avec les cycles LMD européens.
 - Les contenus sont théoriques et semblent généralistes au point de ne pas correspondre aux besoins d'une action sociale professionnelle. En effet **les contenus sont massivement sur le versant de la pédagogie, sociologie et psychologie « ordinaire »**. Il ne semble pas que les connaissances théoriques soient abordées en lien avec les problématiques des publics et les problématiques relevant du travail social (handicap, maltraitance, abandonnisme, etc.).
 - L'expérience sur le terrain est d'une faible durée : entre 2 mois et 6 mois (12 mois en France).
 - Le système de la formation initiale diplômant est récent (début 2000) dans les trois pays alors qu'il est structuré dans plusieurs pays d'Europe depuis les années 50/60.

- Pour des formations d'un niveau inférieur au bac, des enseignements en travail social sont donnés dans des écoles professionnelles (Moldavie et Bulgarie), mais sans être généralisés. Une réflexion a été à ce titre initié lors de la table ronde en Avril 2011 à Sofia, sur la création de 4 niveaux « d'assistant social ».

→ Concernant la formation continue

- Dans le cadre de l'harmonisation européenne, des lois ont été promulguées pour la mise en place de la formation continue. Ces lois sont inspirées des lois françaises sur la formation professionnelle tout au long de la vie. Cependant elles ont du mal à se mettre en place :
 - manque de précisions dans les textes (Moldavie, Bulgarie) ;
 - manque de moyens (Moldavie, Roumanie) ;
 - empilement de lois non harmonisées (Roumanie).

- En parallèle plusieurs acteurs se sont mis à développer de la formation continue professionnalisante :
 - des ONG ou instituts dont c'est la vocation première ;
 - l'Université ;
 - les ONG engagée dans le PROCOPIL qui ont ainsi développé une expertise en matière de formation continue. Ces ONG ont d'ailleurs commencé par faire de la formation d'adaptation au poste qu'elles nomment « formation initiale » tant les nouveaux salariés formés ou non, ne sont pas aptes à travailler avec un public relevant du social.

- Nous constatons une libéralisation du marché de la formation professionnelle en mouvement avec la promulgation par les gouvernements des trois pays d'agréer des ONG comme prestataires de service de formation continue. A contrario, une loi du 24 novembre 2009 a été promulguée en France afin, entre autre, de réduire le nombre d'organismes paritaires collecteurs.

- Certaines ONG dispensant de la formation continue ont construit la formation avec des modules complémentaires qui pourront être articulés comme un ensemble fidèle au référentiel dès que le métier sera reconnu. De cette façon elles préparent la voie de la formation initiale. Elles attendent une validation quant au métier (certification diplômante reconnue par l'Etat) et espèrent une reconnaissance quant à leur mission de formation (Roumanie et Bulgarie).

2.5 Etat des lieux de la formation portée par le PROCOFIL

Les modules test soit 26 sessions de formation ont été menées en grande majorité en Roumanie (14) qui a inauguré le mouvement dès 2007. Les sessions de formations se sont essentiellement réalisées en 2008³⁰. Ce sont donc plus de 700 personnes qui ont été formés dans ce dispositif.

Nous voyons de manière générale que les thèmes abordés dans les modules tests, relèvent plus d'une formation de base en travail social. Les thèmes sont autant du côté de la connaissance du public des enfants relevant du travail social (enfant en situation de handicap ou enfants abusés, droits des enfants, insertion) que du côté des pratiques éducatives (animation, bientraitance, prévention des risques). L'accent mis sur l'animation témoigne bien de ce manque de pratiques et de techniques éducatives de la part des professionnels en lien avec des enfants. N'oublions pas que le seul métier dans les 3 pays à être reconnu est celui d'assistant social, métier qui n'a pas forcément de spécialisation en enfance ni en éducation.

A ces connaissances de base se rajoutent des modules de formation plus en lien avec la formation des établissements (le plan de formation, la supervision, formateur en animation socio-culturelle). Nous voyons que ces modules se sont déroulés après les premières sessions, les acteurs ayant réalisé la nécessité de sensibiliser à la formation les «employeurs» avant les salariés.

Nous avons remarqué que les modalités pédagogiques interactives employées bien que satisfaisantes ont perturbés quelque peu les stagiaires plus habitués à des cours magistraux. Les traductions en simultanés très efficaces laissent tout de même interrogatif sur la fluidité et la compréhension totale des contenus de formation.

Nous avons eu peu d'informations sur le déroulé de ces sessions mais, dans l'ensemble, elles nous semblent avoir été très satisfaisantes. Nous relevons que les modules de formation ont été co-construits par les organismes de formation sélectionnés et encadrés par les réseaux associatifs coordonnateurs de ce programme : FONPC, RNE, APSCF, Solidarité Laïque. Nous soulignons en cela combien **l'expérience de gouvernance dans le domaine de la formation a été effective et efficiente**. Elle fût efficiente en ce qu'elle a réellement permis d'apporter les compétences pratiques qui manquaient à bien des professionnels n'ayant eu pour seule formation que l'enseignement généraliste dispensé par le système universitaire.

Il convient de mesurer qu'il s'agit d'une dynamique globale, animée par la démarche PCPA PROCOFIL, qui a promu cette synergie entre les pays tout autant qu'elle a favorisé le développement d'organismes de formation au sein même des ONG nationales engagées dans le Programme.

³⁰ Voir synoptique mis en annexe III.

III. ANALYSE

1. Analyse générale

Compte tenu de l'histoire de la Roumanie, la Bulgarie et la République de Moldavie et de la reconstruction qu'il a fallu réaliser après la chute des régimes communistes, la mise en place d'un système structuré de formation pour le secteur de l'action sociale correspond à la consolidation de fondations récentes. La rapidité des changements dans tous les domaines à laquelle ces pays ont du faire face les a notamment invités à prendre modèle sur des cadres législatifs et opérationnels de pays de référence (la France par exemple et son modèle social). L'expérience conduite dans le cadre de PROCOPIIL et POST-PROCOPIIL a accompagné les parties prenantes du Programme vers une maturité institutionnelle invitant chaque pays à une émancipation pour que la phase de consolidation puisse être singulière, détaché de tout modèle.

C'est dans ce processus que la phase de professionnalisation devient nécessaire à la performance d'une action territorialisée au plus près des besoins de chaque société. En cela, au-delà de leurs particularités actuelles (la République de Moldavie n'appartenant pas à l'Europe, par exemple), les trois pays partagent une même dynamique.

De surcroît les principales difficultés sociales sont communes aux trois pays permettant ainsi une réelle proximité des thématiques à traiter en formation.

La mise en place d'une formation professionnalisante correspond à l'évolution de l'action sociale dans les trois pays. Elle est devenue une nécessité au regard des besoins des publics et de la responsabilité de toute société démocratique. Après une phase de structuration générale de l'action sociale dans chaque pays et d'organisation locale auprès des publics, l'efficacité du travail est amplifiable par la composante formation en ce qu'elle accroît la capacité de chaque acteur à être plus performant dans les responsabilités maintenant définies.

La formation doit donner accès aux nouveautés portées par l'ensemble législatif. Les modules d'initiation aux contenus et enjeux des Politiques publiques d'action sociale doivent permettre une appropriation forte des participants. Compte tenu de la proximité des législations entre les trois pays, il est envisageable de construire un module commun au trois et un module spécifique à chaque pays.

Une formation commune aux trois pays favorise alors une transférabilité des contenus de formation et vient, en cela, alimenter le renforcement institutionnel porté par PROCOPIIL sinon la dynamique de la MOC.

Plusieurs dimensions de mise en place d'une structuration générale pour la protection de l'enfant sont partagées entre ces trois pays :

- Stabilisation d'un cadre formel permettant une réelle concertation pouvoirs publics / Fédération d'ONG ;
- Stabilisation du cadre permettant une réelle délégation de services sociaux d'intérêt général

Considérant l'importance des réformes sur les trois pays, la déstabilisation qu'elles provoquent et l'innovation qu'elles réclament, la plate-forme régionale de formation en travail social est au service d'une mutualisation des pratiques de terrain :

- dans le rapport aux usagers et à leur entourage ;
- dans le rapport aux pouvoirs locaux ;
- dans le rapport aux acteurs des services publics locaux ;
- dans le rapport aux autres acteurs de l'action sociale.

La plate-forme régionale aura donc aussi pour vocation de recueillir les bonnes pratiques expérimentées, de les capitaliser et de les formaliser pour permettre leur transmission / diffusion.

C'est un aspect essentiel à souligner pour le prendre pleinement en compte. Devant la nouveauté des pratiques à initier, chaque structure de l'action sociale a mis en œuvre des actions auprès des enfants et de leur entourage. Certaines de ces actions ont fait leur preuve et ont été élaborées, conduisant même à la création d'outils performants.

Et ces pratiques concernent tous les niveaux de responsabilité engagés dans le domaine de la protection des droits de l'enfant :

- les professionnels au contact des publics ;
- les directeurs de service ou d'établissement publics ou privés ;
- les directeurs d'ONG ;
- les élus.

Ce panel important d'acteurs réclame des contenus de formation allant de l'accompagnement des personnes à la gestion des systèmes.

Considérant la spécificité de certaines difficultés sociales, une activité de recherche en travail social est nécessaire. Les connaissances générales sur les populations, les phénomènes sociaux, les difficultés sociales, les politiques sociales et les institutions ne suffisent pas à une recherche qui veut penser l'agir professionnel en situation. Compte-tenu du caractère endogène de certaines problématiques, cette recherche ne peut être que singulière parce que contextualisée. La finalité de cette recherche est donc d'étudier les pratiques de terrain pour, dans un effort de réflexivité, les rendre intelligibles dans toute leur complexité et en prenant en compte leur caractère situé. Il s'agit, au travers de cette démarche, d'enrichir les savoirs et par là même de spécifier les compétences. **La formation est alors tout autant productrice de recherche que fruit de cette recherche.**

2. Formation initiale et formation continue : vers la voie d'une formation professionnalisante

→ Le rapport à l'Université

Nous avons vu l'écart entre la formation universitaire très théorique et peu adaptée aux besoins de terrain et les contenus dispensés dans les modules de formation continue. Cette formation continue semble donc faire office de formation initiale pour qui veut travailler de manière adaptée dans les institutions recevant des enfants en difficultés. Les constats énoncés plus haut amènent donc les ONG, mais aussi des services sociaux publics (cf. La Bulgarie) à effectuer des formations pour adapter leurs salariés aux attentes du poste.

Nous assistons donc, à l'instar du modèle français de la formation des travailleurs sociaux, à une élaboration de la formation et des ses contenus par les institutions en travail social elles-mêmes. Et comme il en a été en France, **ces ONG souhaitent faire reconnaître leur expertise pour qu'elle irrigue et influence la formation initiale mais sans pour autant abandonner leurs connaissances expérientielles**, c'est-à-dire sans la confier aux Universités qui, dans le mouvement de libéralisation, tentent aussi d'occuper le domaine de la formation continue.

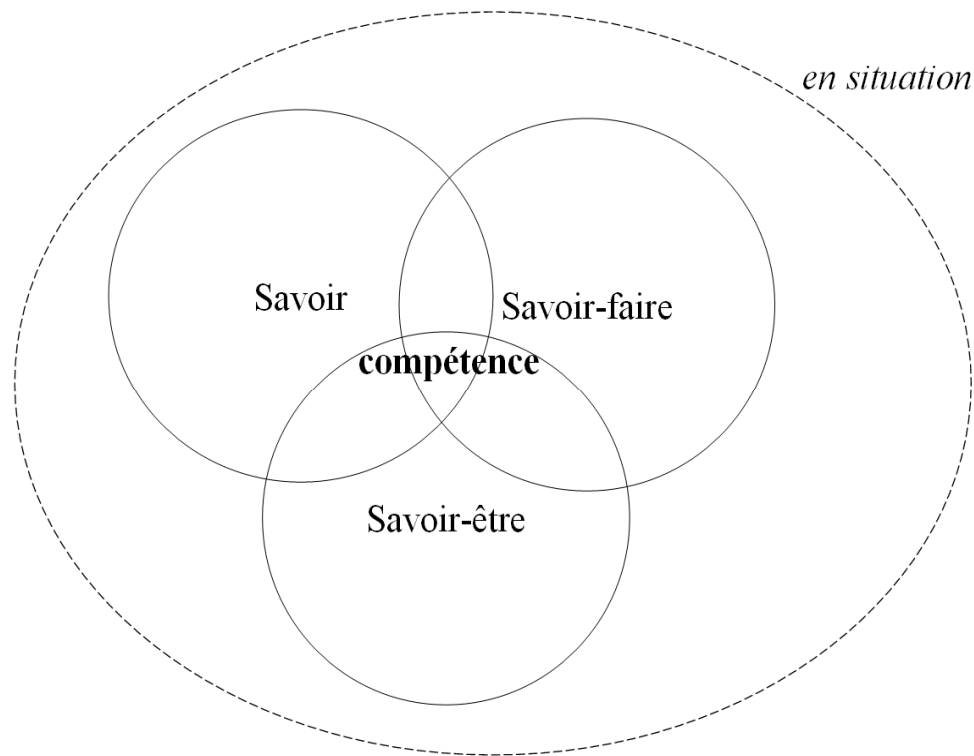
Les établissements sociaux qui, en France depuis le début du 20ème siècle, avaient créé leurs écoles professionnelles ont bien été reconnus et préservés dans les années 60 quand a eu lieu la reconnaissance de ces diplômes comme diplômes d'Etat. Mais est-ce la voie à suivre quand dans la majorité des pays européens la formation se déroule à l'université ? Quand l'Europe à travers les accords de Bologne souhaite une harmonisation LMD de tous les diplômes supérieurs ?

En tout état de cause ces pays ne peuvent faire l'impasse d'une formalisation/valorisation de cette expertise des ONG comme entreprise apprenante pour ensuite définir les besoins en formation à faire financer par l'Etat. **Il apparaît nécessaire que ces ONG trouvent leur place dans la formation en maillage avec l'Université et non en opposition ou en défense.** Pourquoi ne pas penser la possibilité pour ces ONG d'assurer des modules de cours dans les cursus universitaires plutôt que d'offrir des cursus en parallèle.

Nous avons d'ailleurs constaté les moyens mis en œuvre par ces ONG et leur Fédération qui, avec des plaidoyers ou séminaires et tables rondes, tentent des collaborations avec les Universités. Mais cela reste des initiatives liées à des personnes ; cette « stratégie » n'intègre pas une vision européenne de la formation des travailleurs sociaux. Elle répond souvent à des besoins au cas pas cas, en fonction de qui est impliqué. Ex : l'idée de création du cursus d'animateur socio éducatif (animateur socio-culturel) à l'heure où en France on réfléchit à restreindre le nombre de métier et donc de formation, pour avoir des modules tronc communs puis des spécialités.

→ Des métiers en situation

Si l'on prend en compte que la formation cherche à penser l'agir professionnel en situation à la croisée d'une pratique (savoir-faire), d'une posture (savoir-être) et des connaissances (savoir), alors cette formation ne peut être ni théorique ni pratique. Autrement formulé, **ce ne peut ni une école seule ni un lieu d'expérience seul qui peuvent conduire à former un praticien réflexif** (A. Schön). On nomme praxéologie ce dépassement d'une opposition entre théorie et pratique. L'accès à cette praxéologie n'est envisageable qu'en réalisant une articulation réussie entre école et terrain.



C'est en considérant le croisement des savoirs à l'œuvre dans les situations réelles vécues avec les personnes que le modèle de formation en travail social développé en Belgique, en France et en Suisse s'appuie sur une alternance régulière et forte entre les temps d'enseignements en Centre de formation et les temps d'apprentissage en situation de travail dans les établissements de l'action sociale. Ce modèle de formation fait le pari que la construction de l'identité professionnelle passe par un maillage complexe entre des savoirs constitués (dit théoriques), des savoirs empiriques issus de l'expérience, et surtout **une réflexion permanente sur les situations et les pratiques professionnelles**.

La dimension éthique est totalement mobilisée par cette dynamique à trois pôles. Il n'y a pas de réponse toute faite à une situation réelle ; la réponse est éminemment personnelle en fonction de la situation et les enjeux qu'elle porte. C'est la remise en cause d'attitudes qui trop souvent jugent l'autre à partir de stéréotypes, le condamnent, « ne croient pas dans le changement » et plutôt que de créer les conditions d'une évolution ont des comportements méprisants sinon dégradants³¹.

³¹ Table Ronde « professionnalisation et travail social – le rôle de ONG », 27-28 avril 2011 à Sofia. Compte-rendu p.2

Plus que de former ou d'enseigner un métier, il s'agit bien d'accompagner un processus qui amènera à mobiliser tant des savoirs être, que des savoir faire et des savoirs. Dans ce cadre là les séances d'analyse de la pratique sont la clef de voûte de cette professionnalisation. Le formateur n'est pas un enseignant, il révèle les apprentissages en cours et distille des éclairages théoriques adaptés aux situations vécues.

Or nous constatons que les trois pays rencontrés ont développé des habitus d'enseignement très académiques plus souvent magistraux que tournés vers des mises en situation. Il apparaît que les formations développées par les Universités ou par les prestataires de formation continue ne mettent pas assez l'accent sur des modalités pédagogiques permettant la mise en scène de l'agir professionnel.

Considérant le secteur de l'action sociale de ces trois pays en pleine structuration, l'opportunité est donc présente pour un rapprochement entre les services et structures du secteur et la qualification professionnelle. A ce titre la démarche d'UCOS initiant une formation des directeurs paraît très significative ; management et professionnalisation pour une amélioration des pratiques sont indissociablement liés.

L'enjeu essentiel, quelle que soit la voie et les acteurs choisis sera donc celui d'une formation vraiment professionnalisante.

→ Vers une vision globale de l'action sociale

Une double dimension est également à prendre en compte :

- les travailleurs sociaux, même s'ils sont formés de manière adaptée, changent ou sont souvent changés de poste ; des assistants sociaux sont aussi parfois sur des postes plus administratifs qu'éducatifs ;
- de plus, même si l'on comprend la démarche qui a consisté à privilégier la protection de l'enfance, les travailleurs sociaux sont confrontés à des difficultés sociales très articulées sinon imbriquées ; cette réalité invite à orienter la formation vers **une vision plus globale** et partagée entre les acteurs de l'action sociale en général : pauvreté adultes, insertion professionnelle, toxicomanie, prostitution, délinquance, adultes handicapés, etc.

→ Le contexte économique

Les trois pays transitent à grande vitesse dans un entre deux : d'un passé basé sur le modèle social communiste où tout est centralisé par l'Etat à un futur où le modèle libéral conduit à déléguer des missions de l'Etat à des prestataires de service, que ce soit pour la formation ou pour la prise en charge des publics en difficulté (cf. la Bulgarie). Le modèle intermédiaire de l'Etat providence connu par les pays de l'Europe de l'Ouest est quant à lui mis à mal par un contexte de crise mondiale. La circulaire Bolkestein n'a-t-elle pas fait craindre la possibilité de la libéralisation des services sociaux ?

Par ailleurs, le développement des ONG, après la chute des régimes communistes, a été tributaire d'interventions internationales. Le retrait progressif des bailleurs de fonds internationaux n'est aujourd'hui pas compensé par des financements publics nationaux.

Dans ce contexte, et compte-tenu que la formation est une activité économique à forts enjeux pour les différentes ONG, notre analyse nous amène à pointer un effet de concurrence entre les ONG parfois trop centrées sur l'obtention de leur agrément ou sur la reconnaissance qualifiante de leurs modules de formation. Cette concurrence est d'ailleurs déjà présente avec les Universités qui développent de la formation continue.

La France qui vit depuis une dizaine d'années la libéralisation de la formation continue en travail social, a amené les Organismes de formation en travail social à se regrouper en plateforme régionale pour mutualiser leurs compétences, éviter les phénomènes de concurrence et surtout peser plus fort face aux tutelles, aux financeurs et à l'Université.

→ En conclusion

Au regard de l'analyse portée, cette plateforme régionale sera l'occasion de prolonger, consolider, valoriser l'expertise des ONG en matière de formation. Mais ce sera également l'opportunité de limiter les dérives de concurrence qui émergent dans un contexte de libéralisation des services publics.

Elle permettra également de vivifier la réflexion sur la structuration par niveaux des formations en travail social dans ces pays. En effet le développement des formations professionnelles de niveau secondaire (infra bac) nous apparaît une piste à investir. Des professionnels formés à ce niveau de qualification pourraient correspondre aux besoins opérationnels des employeurs des structures de l'action sociale.

En conclusion, la formation professionnelle continue animée par les ONG est à notre avis un des leviers de la construction de la formation des travailleurs sociaux dans ces pays d'Europe du Sud-est. Ce sont elles qui savent nourrir les pouvoirs publics pour une transformation profonde des pratiques, des mentalités pour une prise en charge sociale plus respectueuse des publics en difficultés.

Compte-tenu des différentes actions menées dans le PROCOPIIL et dans la phase Post PROCOPIIL (modules de formations tests, élaboration de référentiels métier), **on se doit donc de considérer avec sérieux que le projet d'une plate-forme régionale de formation en travail social fait aboutir un lent processus institutionnel de collaboration / mutualisation / capitalisation qui a fait ses preuves.** Même si les acteurs rencontrés lors des investigations de terrain n'ont pas évoqué le projet de plateforme, il y a une pertinence non seulement théorique mais aussi réaliste de vouloir pérenniser, au-delà du Programme PROCOPIIL qui termine, un réseau de professionnels de la formation progressivement développé dans une modalité fidèle à la logique du PCPA. La table ronde de Sofia a bien évoqué cet enjeu en avril 2011 en abordant le rôle des ONG notamment en matière de reconnaissance des formations et du lien avec l'Université.

IV. PRECONISATIONS

**afin de « proposer une vision commune
pour le développement des formations sociales et médico-sociales dans la
perspective de la mise en place
du pôle de formation régional Est-européen »³²**

³² Plan d'action période II Post-procopil, non paginé, partie II.2.3

1. Objectifs généraux et finalité d'une PRFTS

Ces éléments d'analyse permettent de clarifier la raison d'être d'une plate-forme régionale de formation en travail social (PRFTS). On voit ainsi qu'en abordant différents aspects de l'action sociale et de son histoire récente dans les trois pays, la formation professionnelle est porteuse de plusieurs enjeux en interaction :

→ en direction de l'action sociale cherchant à répondre aux difficultés sociales³³ :

- professionnalisation des métiers de l'action sociale,
- harmonisation et développement de pratiques adaptées aux besoins des publics, renforcement des capacités d'intervention des acteurs des différents niveaux de responsabilité
- recherche en travail social afin d'étudier les phénomènes d'exclusion et d'affaiblissement de la cohésion sociale, l'agir professionnel qu'ils provoquent et qu'il faut construire
- articulation des difficultés sociales dans une vision plus globale et intégrée au-delà de la protection de l'enfance³⁴
- transmission des connaissances professionnelles et théoriques, des aptitudes pratiques, positionnements et postures
- prise en compte des directives et recommandations de l'Union Européenne

→ en direction des politiques publiques et d'une société soucieuse des difficultés qu'elle génère :

- appropriation des nouveautés législatives et des transformations sociétales qu'elles veulent impulser
- développement d'une cohérence entre les législations nationales grâce à une transférabilité des contenus de formation d'un pays à l'autre
- diagnostic partagé permettant une évaluation de l'efficacité des politiques publiques d'action sociale

→ en direction d'une collaboration toujours plus effective entre les Fédérations des trois pays :

- échanges d'expériences et capitalisation des pratiques venant alimenter les contenus de formation
- co-pilotage de la plate-forme (organisation, gestion, contenus, interaction entre régional / national / local / services)

³³ Point critique 18

³⁴ Point critique n° 10 et 19

- soutien des acteurs et initiatives et de leur réseau grâce à une visibilité accrue des développements de l'action sociale et de sa pertinence
- création d'un réseau des professionnels de l'action social.



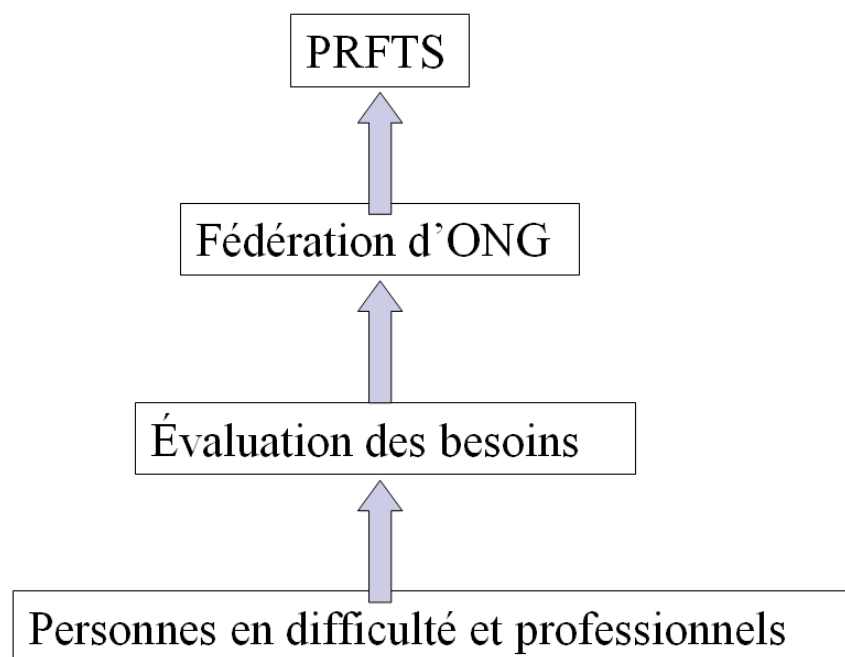
Finalité de la Plate-forme Régionale de Formation en Travail social

Dans le prolongement de la dynamique entre les pays et entre chaque Fédération d'ONG et les pouvoirs publics de son pays, dynamique initiée par le Programme PROCOPIL, renforcer la structuration du secteur de l'action sociale en Europe du Sud-est par une professionnalisation des acteurs afin de toujours mieux répondre, en conformité avec les orientations européennes, aux besoins des personnes en difficulté sociale

2. Principes de mise en œuvre de la PRFTS

A / Logique ascendante. En sollicitant les réseaux allant des services rendus aux personnes en difficulté vers les ONG et leur Fédération puis de ces Fédérations vers la PRFTS³⁵, parvenir à :

- Capitaliser les bonnes pratiques et en communiquer les contenus et méthodes
- Capitaliser les modalités d'évaluation des besoins et recueillir les résultats³⁶.
- Analyser les problématiques pour envisager des modalités d'intervention appropriées aux situations des personnes et des contextes³⁷.
- Mobiliser les prestataires de formation de chaque pays pour assurer le pilotage technique de la PRFTS.



B / Cohérence nationale. Développer une mise en œuvre qui soit en cohérence avec les priorités stratégiques de chacun des pays quand aux acteurs de l'action sociale et à leur formation.

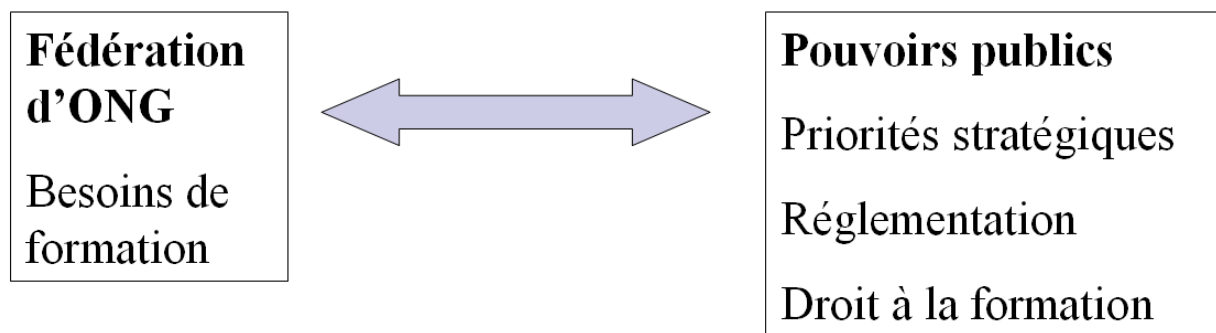
- Le dispositif doit être capable de répondre aux besoins de chaque pays en matière de formation continue.
- Dans le respect de la réglementation propre à chaque pays, il doit participer à une structuration claire et cohérente de l'offre de qualification dans une articulation avec les pouvoirs publics centraux et locaux³⁸.

³⁵ Point critique n° 7

³⁶ Point critique n°10 et 16

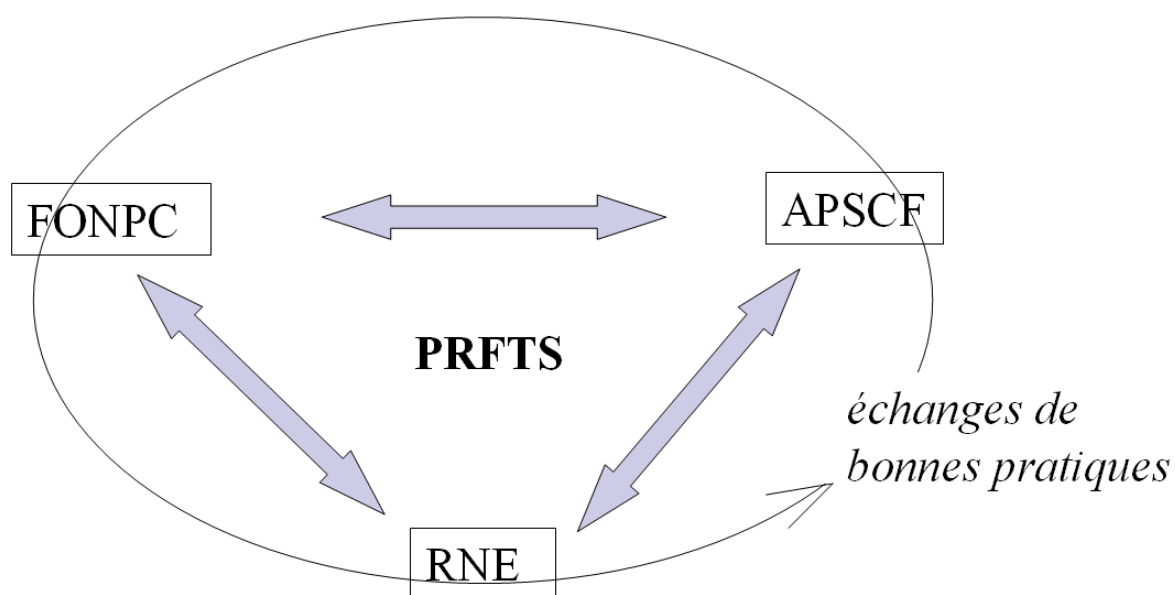
³⁷ Point critique n°10 et 16

³⁸ Point critique n° 15 et 20



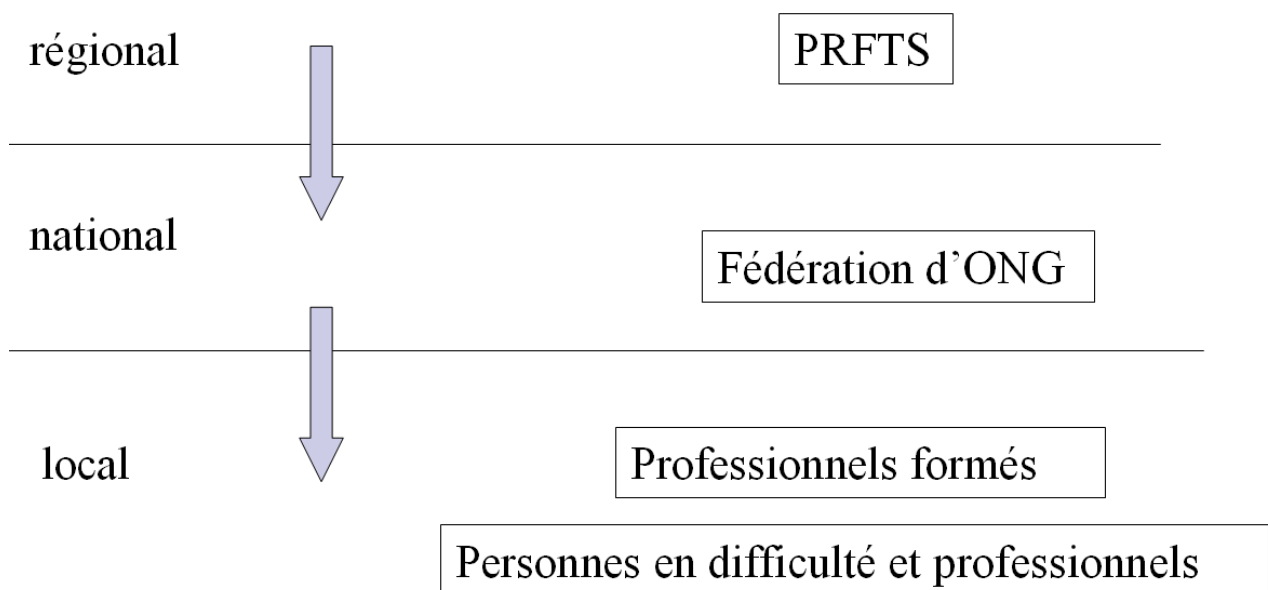
C / Transversalité régionale. Prolonger et consolider la coopération entre la Roumanie, la Bulgarie et la République de Moldavie pour le développement d'une action sociale professionnalisée.

- La PRFTS doit être pilotée par le maître d'ouvrage initié lors du PCPA PROCOPIIL
- La PRFTS doit favoriser la mobilité des professionnels et l'échange des bonnes pratiques
- L'échange entre les pays doit également porter sur les plaidoyers et l'élaboration des politiques publiques d'action sociale.



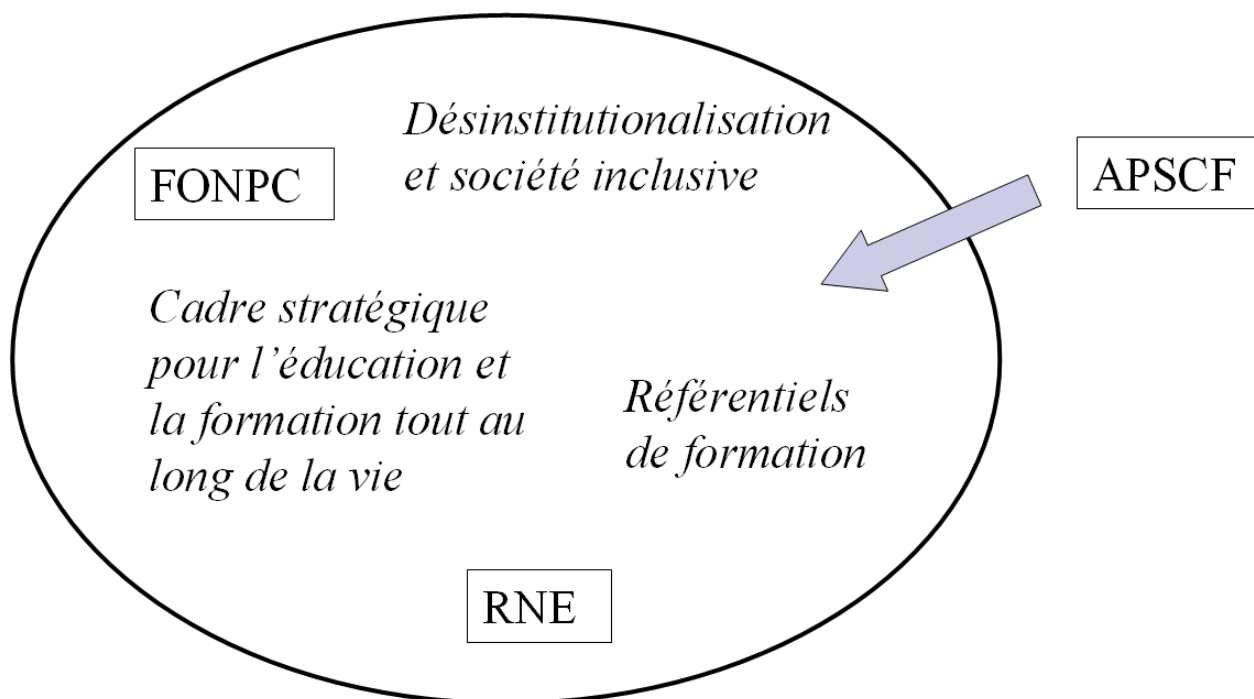
D / Logique descendante. Grâce aux modalités précédentes, partir de la PRFTS pour diffuser les connaissances et apprentissages vers chaque pays.

- Compte tenu de l'importance du nombre de personnes à former, un effet démultiplicateur est à rechercher ; la stratégie permettant cette démultiplication doit cependant éviter de produire une fragmentation de la dynamique installée par le Programme PROCOFIL. Les orientations stratégiques du système de formation à instaurer peuvent se formuler ainsi : dans et par la formation, rechercher une unité sans uniformiser et parvenir à démultiplier sans diviser.
- La dynamique de mise en œuvre allant de la PRFTS aux services rendus aux usagers visera une articulation intégrée
 - des échelles régionales, nationales, (départementales selon les pays) et locales
 - des niveaux de responsabilité des acteurs (responsables d'ONG, élus, directeurs de structure, professionnels auprès des publics).



E / Cohérence européenne. Permettre à la Roumanie et à la Bulgarie de continuer à s'approprier des dispositifs conformes aux prescriptions de l'Europe et relevant du cadre stratégique pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

- L'intégration de la République de Moldavie dans le projet, outre la cohérence argumentée lors des constats et de l'analyse, favorise aussi la préparation de ce pays tiers à une éventuelle entrée dans l'Europe.
- Les orientations européennes en matière de désinstitutionnalisation et de promotion d'une société inclusive doivent conduire des évolutions tant dans les représentations que dans les pratiques, ces dernières tendant à une innovation qui tienne compte des réalités locales.
- Chaque échelle (régionale, nationale, locale) doit porter le souci d'une diffusion apportant une qualification des professionnels et une amélioration des pratiques en cohérence avec les référentiels de formation établis au niveau européen.



3. Principes pédagogiques

→ Ingénierie de formation

L'ensemble des évolutions citées, les difficultés sociales en mouvement, les transformations des politiques publiques et des institutions, l'émergence de nouveaux profils d'intervenants, interrogent sur les compétences requises dans les métiers nécessaires pour organiser et accompagner le développement social : comment gérer les nouvelles demandes d'appui pour les responsables de services ou de structures, pour les professionnels exerçant auprès de populations en difficultés ? Comment définir les contenus, les outils et les compétences spécifiques ?

Au regard de cette évolution, la PRFTS doit relever un véritable défi face aux besoins en terme d'ajustement et de construction de compétences nouvelles. Il s'agit, pour cela, de travailler à un système de formation non pas centré sur l'Organisme de formation, mais qui se positionne sur la dynamique d'ajustement entre l'offre de formation et le niveau de qualification requis par les différentes catégories d'employeurs (services publics, ONG, etc.).

En effet, au delà de l'analyse des politiques publiques qui montre l'utilité d'adapter certaines procédures et mécanismes d'application, l'expérience acquise par le PROCOFIL sur la dimension formation met en relief la nécessité de **faire évoluer vers plus de cohérence et de pertinence les dispositifs de formation sociale (initiale et continue) pour prendre en compte les besoins spécifiques des publics, de chaque type de structure et d'acteur.**

La démarche d'élaboration pédagogique des réponses aux besoins de formation doit donc répondre à un certain nombre d'obligations :

- La connaissance des enjeux en présence sur le champ de la formation et du développement social sur le territoire (le diagnostic non seulement technique mais aussi organisationnel).
- Le repérage des acteurs institutionnels et ceux issus de la société civile concernés par l'adaptation de l'offre de formation (initiale et continue).
- L'analyse des métiers et de leurs profils (référentiels des métiers et système de veille sur les évolutions).
- La recherche de cohérence entre la demande de formation initiale et continue et l'offre des organismes prestataires de formation.

La mise en œuvre de ces préconisations souligne à nouveau, la nécessité du renforcement des partenariats d'un ensemble d'acteurs : organismes publics et professionnels, établissements de formation, ONG, pouvoirs publics ...

→ Alternance et compétences

Le modèle sur lequel s'appuient les dispositifs de formation en travail social s'organise sur le mode de l'alternance. Cette modalité d'apprentissage permet de répondre aussi bien à des objectifs de qualification que de professionnalisation et implique d'**envisager la pratique professionnelle non pas seulement comme le lieu d'ancrage des acquis théoriques, mais comme étant porteuse de situations expérientielles susceptibles de générer de la compétence.** La compétence peut être définie comme une combinatoire de trois types d'ingrédients issus, de la partie descriptible du travail (les savoirs théoriques ou connaissances savantes nécessaires à la profession et les savoirs disciplinaires, déjà identifiés et formalisés dans les référentiels), de la rencontre avec un milieu de travail (l'expérience des situations ou les compétences pratiques incorporées) et de la capacité de l'acteur à mettre les deux premiers en dialogue et ainsi à produire des savoirs professionnels de référence (représentations et concepts pragmatiques étroitement liés à l'activité).

La professionnalisation, en tant que processus à acquérir, est une visée essentielle de la formation en travail social. Son contenu, la professionnalité, est constitué d'un croisement de connaissances référés à l'exercice d'une profession donnée. C'est dans ce croisement que la dimension de l'autre, comme un sujet qui ne peut s'objectiver, pose la question de l'éthique, question fondamentale aux métiers de l'humain.

Le pari pédagogique de l'alternance est le suivant : la structuration des apports de connaissances autour de la spécificité de chaque stage permet l'étayage d'une démarche de recherche qui engage le sujet en formation et facilite la construction de son identité professionnelle. Cette approche privilégie un dispositif pédagogique, fondé sur la mise en cohérence des savoirs à partir de l'analyse d'une situation professionnelle, plutôt qu'une organisation pédagogique centrée sur un découpage disciplinaire des contenus de formation. L'ingénierie de l'alternance nécessite le recours à des moyens et des outils pédagogiques spécifiques favorisant la réflexivité sur les situations.

Cette stratégie pédagogique est au service de l'objectif de formation consistant à former des professionnels en mesure d'appréhender les nouvelles problématiques sociales en maîtrisant les méthodes et les techniques requises, et capables de concevoir et de conduire des processus de transformation.

Cela suppose, pour que le dispositif d'alternance fonctionne, collaboration et partenariat entre professionnels acteurs de la formation et Centre de formation ainsi qu'engagement dans un système d'évaluation commun.

→ **Multiréférentialité**

L'approche multiréférentielle repose sur une hétérogénéité foncière et bouscule beaucoup d'idées reçues ou d'allant-de-soi pédagogiques dans le domaine de la formation d'adultes : apprendre n'est pas réinjecter du neuf dans de l'usagé ou encore, apprendre n'est pas ajouter des connaissances supposées indispensables à d'autres pour en construire de nouvelles, à la manière d'un socle fondateur

Développer des actions de formation dans une approche multiréférentielle, demande d'inscrire les dispositifs sur trois niveaux : référence au savoir, référence à son propre processus de construction identitaire professionnelle et référence à son rapport au monde. C'est aussi utiliser, la mise en lien de la connaissance et des savoirs, avec l'agir professionnel.

La multiréférentialité n'est pas la mobilisation de champs de compétences ou disciplinaires différents pour analyser une situation complexe. C'est une approche qui permet d'articuler des plans non complémentaires ; elle s'inscrit dans le mouvement même de la recherche.

→ **Recherche**

La recherche en travail social suscite de nombreux débats qui se cristallisent le plus souvent sur la question de rechercher « en » ou « sur » le travail social ou encore « pour » l'action sociale au travers de la question de la légitimité des chercheurs (travailleurs sociaux et/ou universitaires) susceptibles de mener les travaux les plus pertinents pour favoriser le développement du secteur professionnel.

Une approche rationnelle de la recherche en travail social tend à cerner ses finalités en fonction des destinataires des savoirs créés : évaluer ou analyser l'action pour la sanctionner (décideurs politiques/financeurs), l'améliorer ou encore la ré-orienter (institutions/praticiens), etc.

L'approche à privilégier pour le développement de la PRFTS consiste au contraire à mettre en avant une visée politique de la recherche en travail social, au travers de sa fonction formative (formation par la recherche du sujet agissant), porteuse, en elle-même, d'un projet de société.

Développer cette dimension au sein de la PRFTS en articulant les trois axes recherche/action/formation permettra de réinterroger la réalité de terrain par une confrontation transnationale européenne et d'enrichir la connaissance des problématiques sociales pour les trois pays. Un des objectifs principaux de cette plate-forme pourra donc être de produire des recherches spécifiques en intégrant la recherche-action comme démarche de formation des travailleurs sociaux dans une coopération avec les structures professionnelles. Ce type de recherche impliquée permettra d'accompagner des projets de développement sur chaque territoire avec la participation de toutes les parties prenantes.

4. Repérage des aspects caractérisant la plus-value d'un projet de PRFTS ³⁹

Volontairement nous structurons en deux catégories : des aspects initiés par le PCPA PROCOPIIL et d'autres indiquant la nouveauté portée par la PRFTS. Cette nouveauté n'aurait bien sûr pas pu être envisagée sans cette dynamique initiée.

→ Nouveautés propres au projet d'une PRFTS

- Professionnaliser l'ensemble des acteurs de l'action sociale et leurs pratiques (les élus, les directeurs d'ONG, les directeurs de service ou d'établissement publics ou privés, les professionnels au contact des publics) pour mieux répondre aux besoins des personnes en difficultés sociales.
- Réaliser une offre d'activité régionale pérenne dans le domaine de la formation continue qui soit et articulée avec l'offre nationale de chaque pays, et en harmonie avec le cadre stratégique de l'UE « éducation et formation 2020 » ; mise en visibilité de cette offre et diffusion.
- Passer d'une préoccupation monothématique (la protection de l'enfance) à une vision globale d'une action sociale polythématique (errance, insertion professionnelle, etc.).
- Promouvoir une PRFTS qui privilégie la coopération au niveau régional sans pour autant exclure le développement de prestations de formation au niveau national.
- Etablir un rapport collaboratif nouveau avec les Universités et les Lycées professionnels.
- Initier une démarche de recherche en travail social qui envisage la société à l'endroit de la question sociale qu'elle génère et produit des cadres compréhensifs permettant de construire une action sociale pertinente.

→ Dans le cadre des dynamiques initiées par le Programme PROCOPIIL ⁴⁰

- Au travers de cette réalisation, amplifier / renforcer la structuration globale du secteur de l'action sociale en Europe du Sud-est et l'ancrer dans les réseaux européens.
- Au travers de cette réalisation, prolonger / fortifier la synergie entre les trois Fédérations d'ONG reposant sur un principe partenarial.
- Au travers de cette réalisation, consolider une harmonisation des politiques publiques entre les trois pays impliqués.
- Au travers de cette réalisation, consolider le lien entre société civile organisée et pouvoirs publics dans chaque pays⁴¹.
- Au travers de cette réalisation, favoriser un essaimage des bonnes pratiques en action sociale et développer un questionnement où l'apport de l'autre provoque l'altérité nécessaire à sa propre construction.

³⁹ Impacts escomptés. Point critique n° 10 et surtout 16

Chaque point devra faire l'objet de critères et indicateurs permettant une évaluation effective.

⁴⁰ Considérant le point critique n° 10, nous indiquons les aspects liés au Programme PROCOPIIL afin de distinguer les aspects innovants qui s'en détachent.

⁴¹ Point critique n°20

CONCLUSION

L'avènement de la démocratie dans plusieurs pays du Sud-est de l'Europe a invité les acteurs des pouvoirs publics et de la société civile à construire le secteur de l'action sociale notamment dans le champ de la protection des droits de l'enfant.

Après une phase de structuration (élaboration des politiques publiques, construction des réseaux ONG, arrêt de l'institutionnalisation systématique, articulation pouvoir central / pouvoirs locaux, mise en place des services publics, délégation des services à des acteurs privés, etc.) au cours de laquelle l'AFD via Solidarité Laïque a apporté sa contribution, il convient de **renforcer la capacité des acteurs de l'action sociale** quel que soit le niveau d'échelle (régional, national, local) ou le niveau de responsabilités dans l'action (élu, directeur d'ONG, directeur de structure, professionnel au contact des publics).

Ce renforcement de l'action sociale passe aujourd'hui par **une qualification professionnalisante** permettant à chaque acteur d'augmenter sa performance, l'impact systémique amplifiant l'efficacité de l'action auprès des publics en difficulté sociale.

Pour ce faire, un projet commun de développement de la formation en action sociale sur l'Europe du Sud-est doit combiner plusieurs dimensions et jouer de plusieurs forces. Il s'agira notamment de consolider la dynamique de partenariat instaurée par le PCPA PROCOPIIL dans un contexte d'économie libérale qui favorise la concurrence au risque de mettre les partenaires en compétition. C'est tout le défi porté par ce projet que de tendre à trouver l'équilibre au milieu de ces transformations pour parvenir à être toujours mieux au service des personnes les plus en difficulté dans nos sociétés.

APPENDICE

Dimension programmatique du projet de Plate-forme Régionale de Formation en Travail social (Roumanie, Bulgarie, Moldavie)

1.1 Schéma général

→ Niveau régional

- Considérant le nombre de personnes à former, la PRFTS à ce niveau régional, sera chargée de la formation de formateurs en capacité de transmettre, au niveau de leur propre pays, les démarches et les contenus étudiés.

→ Niveau national ⁴²

- La PRFTS aura une antenne nationale chargée de la diffusion de la formation au niveau national.
- Cette diffusion, compte-tenu des réalités territoriales, nécessitera plusieurs modalités :
 - des formations dispensées dans la capitale ou, selon, dans des villes importantes du pays
 - un service mobile capable de rejoindre des acteurs éloignés de ces centres urbains et proposant des formations collectives sur site professionnel.

1.2 Gouvernance

Le niveau régional et le niveau national forment une seule et même entité institutionnelle mais sollicite des déclinaisons de gouvernance spécifiques.

→ Le niveau régional serait constitué de deux instances

- Une **instance politique** assurant le pilotage de la plate-forme. Elle serait composée :
 - Des représentants des Fédérations FONPC / RNE / APSCF, APSCF pour la protection de l'enfance
 - Des représentants des ONG x-y pour d'autres champs de l'action sociale (insertion professionnelle, handicap adulte, personnes âgées, errance, etc.)
 - D'un représentant de l'Europe chargé des questions éducation et formation tout au long de la vie professionnel
 - Un représentant des pouvoirs publics par pays
 - D'un représentant par acteur stratégique et/ou financeur et/ou (AFD -SL, OAK ?)
 - Du directeur de la PRFTS

1. Structuration possible de la PRFTS

- Une **instance technique** conduisant les formations dispensées grâce à la plate-forme. Elle serait composée :
 - D'un représentant de l'instance politique régionale
 - Du directeur de la PRFTS
 - D'un représentant par prestataire de formation actif au niveau national (certains prestataires pouvant être commun à deux pays)

⁴² Point critique n° 19

- Un représentant de la formation universitaire par pays (selon l'ampleur des partenariats)
- D'un conseiller technique assurant la cohérence de développement du projet

→ Le niveau national serait constitué d'une instance composée :

- D'un représentant de la Fédération des ONG
- D'un représentant du Ministère (ou Agence)
- Du directeur de la PRFTS
- D'un représentant de chaque institution publique décentralisée
- D'un représentant des services publics et établissement
- D'un conseiller technique assurant la cohérence de développement du projet
- D'un représentant des communes
- ????????

→ Le niveau local

à co-construire

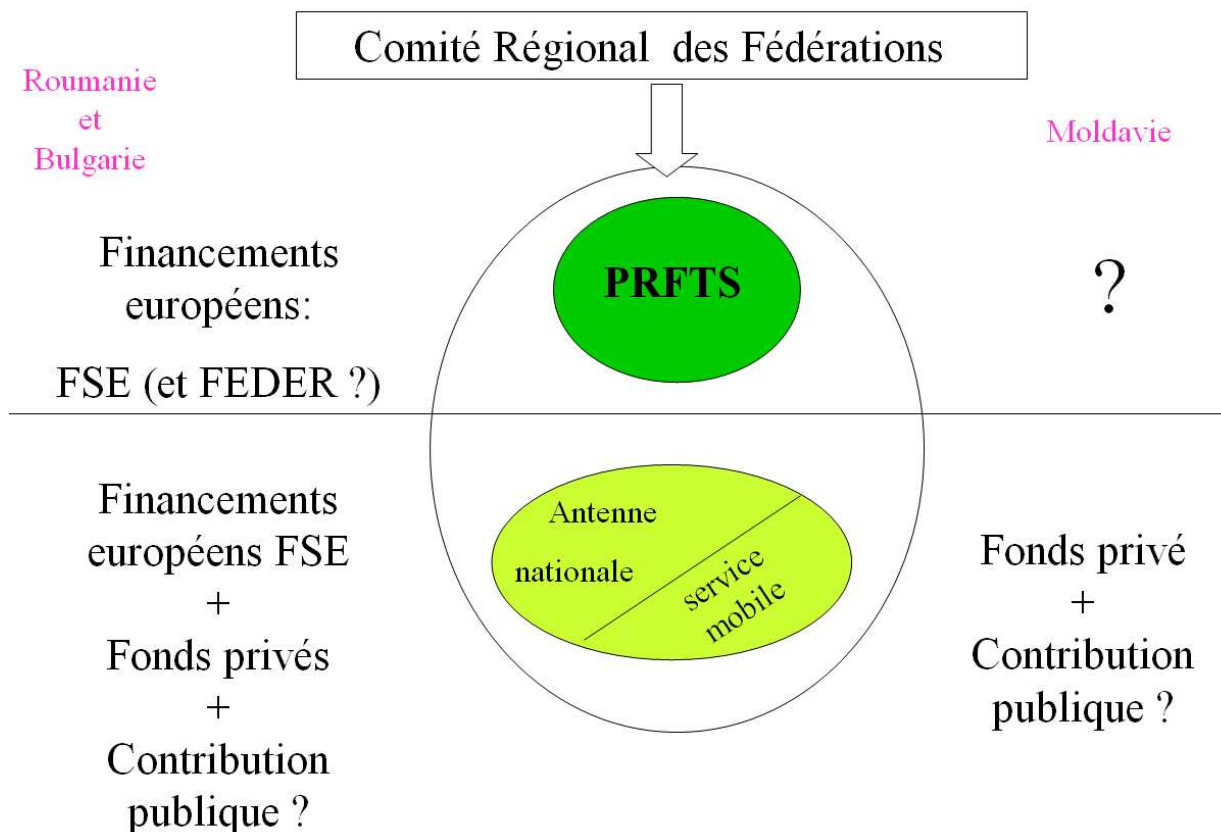
→ Le niveau structures et services de l'action sociale

Il est souhaitable que chaque structure désigne un « référent formation » qui aura la responsabilité d'instaurer un lien entre son établissement ou service (besoins, attentes) et la cellule locale déléguée par le niveau national (offre de formation).

1.3 Financement de la PRFTS

Il convient de distinguer, conformément au projet, d'une part deux niveaux (Régional / National) et d'autre part le fait qu'un des pays sur les trois n'est pas membre de l'UE.

Schématiquement :



L'aide au financement de la PRFTS pour la Moldavie n'est pas en lien direct avec l'Europe. En effet la République de Moldavie n'est pas en phase de préadhésion, elle entre juste dans la politique de voisinage (IEVP).

Il y a cependant un accord bilatéral récent (3 mars 2012) entre la Roumanie et la Moldavie pour accompagner la phase favorisant la préadhésion⁴³.

On aussi penser que le service mobile qui est un dispositif adapté aux réalités locales lorsqu'elles sont éloignées des centres urbains sollicite une contribution des communes bénéficiaires.

⁴³ <http://www.mae.ro/fr/node/14352>

1.4 Acteurs associatifs européens mobilisables pour un partenariat ⁴⁴

Il s'agit de développer des partenariats avec des ONG ou Associations de la formation en travail social⁴⁵ en privilégiant

- des ONG qui ont une dimension européenne
- des ONG qui ont un lien avec les décideurs européens

Ces partenariats éventuels sont également à penser en fonction des partenariats des trois Fédérations et des partenariats des prestataires de formation.

ENSACT	Réseau européen regroupant les principales associations européennes du champ de l'action sociale
EASSW	Association des écoles de formation en travail social
AIFRIS	Recherche en action sociale
FESET	Association des instituts de formation d'éducateurs
ESAN	Plate forme des ONG sociales européennes

Voir présentation de ces acteurs en annexe IV

⁴⁴ Point critique n° 9 et 14

⁴⁵ Voir la présentation des ONG en Annexe IV

2. Présentation des dispositifs européens pour financer le projet

A. La politique de cohésion ⁴⁶

La politique de cohésion de l'Union européenne, intégrée dans les traités depuis 1986, s'est fixé comme objectif de réduire l'écart entre les niveaux de développement des différentes régions, pour renforcer la cohésion économique et sociale. Avec l'intégration des dix nouveaux pays en 2004, puis de la Bulgarie et de la Roumanie en 2007, cet effort d'harmonisation a dû être renforcé. Les principaux bénéficiaires des Fonds ont été appelés à contribuer au développement économique de leurs nouveaux partenaires.

L'objectif de convergence ⁴⁷

L'objectif convergence vise à stimuler la croissance et l'emploi dans les régions les moins développées. Il met notamment l'accent sur l'innovation et la société de la connaissance, sur l'adaptabilité aux changements économiques et sociaux et sur la qualité de l'environnement et l'efficacité administrative. Il est financé par le FEDER, le FSE mais aussi par le Fonds de cohésion et vise les États membres et les régions les moins développés.

La Roumanie et la Bulgarie appartiennent aux régions éligibles à l'objectif de convergence pour la période 2007-2013 pouvant mobiliser :

- le fonds européen de développement régional (FEDER)
- le fonds social européen (FSE)
- le fonds de cohésion

B. Le Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (EFTLV) ⁴⁸

L'article 3 précise les objectifs suivants :

- a) contribuer au développement d'un enseignement et d'une formation de qualité tout au long de la vie et promouvoir un niveau de performance élevé, l'innovation ainsi qu'une dimension européenne dans les systèmes et pratiques en vigueur dans le domaine;
- b) encourager la réalisation d'un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie;
- c) aider à améliorer la qualité, l'attrait et l'accessibilité des possibilités d'éducation et de formation tout au long de la vie offertes dans les États membres;
- d) renforcer la contribution de l'éducation et de la formation tout au long de la vie à la cohésion sociale, à la citoyenneté active, au dialogue interculturel, à l'égalité hommes-femmes et à l'épanouissement personnel;
- e) aider à promouvoir la créativité, la compétitivité, la capacité d'insertion professionnelle et le renforcement de l'esprit d'initiative et d'entreprise;
- f) contribuer à l'accroissement de la participation des personnes de tous âges, y compris celles ayant des besoins particuliers et les groupes défavorisés, quel que soit leur
- g) niveau socio-économique, à l'éducation et à la formation tout au long de la vie;
- h) promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique;

⁴⁶ Voir le guide :

http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/regulation/pdf/2007/publications/guide2007_fr.pdf

⁴⁷ Guide p. 13 et sv

⁴⁸ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:327:0045:0068:fr:PDF>

- i) soutenir le développement, dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, d'un contenu, de services, de pédagogies et de pratiques innovants fondés sur les TIC;
- j) renforcer le rôle joué par l'éducation et la formation tout au long de la vie pour créer un sentiment de citoyenneté européenne, fondé sur la connaissance et le respect des droits de l'homme et de la démocratie, et encourager la tolérance et le respect à l'égard des autres peuples et cultures;
- k) promouvoir la coopération en matière d'assurance de la qualité dans tous les secteurs de l'éducation et de la formation en Europe;
- l) encourager une utilisation optimale des résultats et des produits et processus innovants et échanger les bonnes pratiques dans les domaines relevant du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, afin d'améliorer la qualité de l'éducation et de la formation.

Dans l'article 4 il est précisé que le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie s'adresse:

- a) aux élèves, étudiants, personnes en formation et apprenants adultes;
- b) aux enseignants, formateurs et autres membres du personnel concerné par tout aspect de l'éducation et de la formation tout au long de la vie;
- c) aux personnes présentes sur le marché du travail;
- d) aux établissements ou organismes présentant des offres d'éducation et de formation dans le cadre du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ou dans les limites de ses sous-programmes;
- e) aux personnes et organismes responsables des systèmes et des politiques concernant tout aspect de l'éducation et de la formation tout au long de la vie aux niveaux local, régional et national;
- f) aux entreprises, aux partenaires sociaux et à leurs organisations à tous les niveaux, y compris les organisations professionnelles et les chambres de commerce et d'industrie;
- g) aux organismes fournissant des services d'orientation, de conseil et d'information en rapport avec tout aspect de l'éducation et de la formation tout au long de la vie;
- h) aux associations travaillant dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, y compris les associations d'étudiants, de personnes en formation, d'élèves, d'enseignants, de parents et d'apprenants adultes;
- i) aux centres de recherche et aux organismes s'occupant de questions d'éducation et de formation tout au long de la vie;
- j) aux associations sans but lucratif, aux organismes bénévoles, aux organisations non gouvernementales (ONG).

Le Programme Leonardo da Vinci ⁴⁹

La PRFTS correspond aux types de projet entrant dans le **programme Leonardo da Vinci** qui « finance les projets pratiques dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels. Les initiatives couvrent aussi bien les actions permettant aux personnes d'effectuer un stage professionnel à l'étranger que les efforts de coopération à grande échelle⁵⁰. » Ce programme fait partie du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie de la Commission européenne.

⁴⁹ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:327:0045:0068:fr:PDF>

⁵⁰ Nous soulignons.

« Leonardo da Vinci permet aux organisations du secteur de l'enseignement professionnel de travailler avec des partenaires de toute l'Europe, d'échanger des bonnes pratiques et de renforcer l'expertise de leurs employés. Le programme vise à améliorer l'attrait de l'enseignement professionnel pour les jeunes et stimule également la compétitivité globale du marché du travail européen en aidant les individus à acquérir des compétences, des connaissances et des qualifications nouvelles.

Les projets d'innovation sont essentiels pour le programme. Ils visent à améliorer la qualité des systèmes de formation en créant et en transférant des politiques, des cours, des méthodes d'enseignement, des procédures et du matériel novateurs. »⁵¹

Les organisations impliquées dans la formation professionnelle, formation continue sont destinataires de ce Programme.

Appel à proposition 2013 ⁵²

Paru au JO le 3 août 2012, cet appel concerne les projets Leonardo avec les dates limites pour la présentation d'une candidature :

Leonardo da Vinci : projet multilatéraux de transfert d'innovation	31 janvier 2013
Leonardo da Vinci : mobilité (y compris pour le certificat de mobilité Leonardo da Vinci) Erasmus : cours de langue intensifs (CIEL)	1 ^{er} février 2013
Comenius, Leonardo da Vinci, Grundtvig : partenariats	21 février 2013

Point faible : le République de Moldavie n'est pas éligible. Par contre la Serbie l'est.

Question : peut-on cumuler FSE et LEONARDO ?

Si l'on bénéficie déjà d'un financement européen (Léonardo, FEDER,...), peut-on en complément obtenir un financement du FSE pour amplifier et élargir les actions ?

Un projet français peut bénéficier de plusieurs sources de financement européen pour une même opération mais pour des actions différentes. Cependant, nous vous alertons sur les risques liés à la superposition des financements et au chevauchements des coûts. La synergie entre programmes implique une gestion très fine et analytique et complexifie le montage de l'opération. Il faudra dans ce cas être en position à l'exigence de transparence, qui imposera une définition très claire de ce qui est financé et par quelle source de financement (séparation des coûts).

Si l'organisme porteur de l'opération souhaite apporter en cofinancement des fonds d'une convention déjà signée, peut-il joindre cette convention à la demande de subvention ?

Oui, dans un premier temps, lors du dépôt de la candidature, la convention est suffisante, mais il faut à minima préciser dans la demande subvention la part de cette convention, qui sera utilisée en cofinancement du FSE dans le cadre de l'opération considérée.

⁵¹ Les passages entre guillemets sont extraits de http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/ldv_fr.htm

⁵² <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:232:0006:0008:FR:PDF>

Cette convention doit impérativement déclarer sans équivoque que les fonds versés ne comportent pas pour tout ou partie un financement d'un autre fonds européen. De plus, la convention doit montrer que la partie des fonds apportés en cofinancement ne sont pas utilisés comme contrepartie à un projet financé par un autre financement européen.

Il vous sera demandé par la suite de fournir une attestation du financeur stipulant qu'il est informé et d'accord pour que la part en question soit utilisée en cofinancement dans le cadre de cette opération. Ce document sera demandé au candidat dans un délai très court et constitue une pièce indispensable pour le comité de sélection. Nous recommandons donc de faire cette démarche très rapidement auprès du financeur en question.

ANNEXES

ANNEXE I

Avis de la commission d'évaluation du projet POFREE	
Pertinence	
1	L'objectif du projet (...) est, de manière très générale, présenté sans véritable évaluation des besoins réels, des politiques et des législations dans les pays respectifs.
2	Les résultats concrets ne sont pas clairement identifiés en vue d'apporter de nouveaux éléments aux groupes cibles. ⁵³
3	Il ne faut pas s'attendre à ce que le plan de travail débouche sur des résultats tangibles.
4	Le projet ressemble davantage à un projet (...) assurant un transfert de connaissances de la France vers la Roumanie et la Bulgarie plutôt qu'à un projet d'innovation mis en œuvre dans le cadre Leonardo.
5	Le groupe cible n'est pas clairement défini. Selon les objectifs spécifiques, ce sont les partenaires du projet qui constituent le groupe cible.
6	Les défis décrits dans la proposition le sont de façon générale et théorique, sans tenir compte des réalités existantes, des législations, du niveau de développement de l'aide sociale ni de l'existence de centaines de projets mis en œuvre dans le cadre des fonds structurels concernant l'aide en Roumanie et en Bulgarie.
Qualité du programme de travail	
7	Les activités sont entreprises séparément dans chaque pays et ne sont pas corrélées ni conjointement mises en œuvre
8	Aucun objectif concret ou réaliste n'étant défini, la méthodologie proposée est également difficile à comprendre en ce qui concerne ses caractéristiques et composantes pertinentes.
9	L'officialisation des partenariats avec les parties prenantes dans le cadre du volet du projet consacré à la formation dans les pays partenaires n'est pas décrite clairement.
Innovation	
10	Le Centre ne présente aucune valeur ajoutée significative par rapport au programme PROCOFIL (outre son champ d'application géographique).
11	Le projet prévoit des solutions novatrices limitées pour identifier les besoins des pays cibles.
12	Certaines questions sont déjà résolues dans le cadre des programmes de fonds structurels en cours en Roumanie et en Bulgarie.
13	La répartition géographique en matière de partenariats n'est pas bien équilibrée.
14	Les partenariats conclus avec seulement un partenaire en Roumanie et deux partenaires en Bulgarie ne sont pas multi-acteurs ...
15	... et les institutions dirigeantes, autorités locales ou centres de formation pertinents ne participent pas au projet

⁵³ « Groupe cible » = groupe social de toute taille, possédant des caractéristiques socio-économiques de base communes, vers lequel l'action d'un service peut être dirigée.

	Valeur ajoutée européenne ajoutée
16	Pas de valeur ajoutée pour l'Europe. Les gains particuliers résultant de la création des centres régionaux et de leur intégration dans une dynamique européenne ne sont pas clairement expliqués.
17	La proposition n'est pas rentable étant donné qu'aucun résultat concret ou appréciable ne peut être escompté sur la base du plan de travail.
	Impact
18	L'impact attendu, à court et à long terme, sur le groupe cible et les systèmes et pratiques de formation professionnelle n'est pas clairement décrit.
19	L'établissement d'un Centre de formation ne peut avoir d'incidence significative sans la création de nouveaux éléments pour ses groupes cibles.
20	Certains du groupe cible bénéficiant du projet, tels que les autorités locales et régionales responsables de l'éducation, ne sont pas désignés avec précision étant donné qu'ils ne participent pas au projet et qu'aucune mesure n'est prise ni aucun résultat n'est escompté les concernant. Point critique qui rejoint le n°15
21	Les membres du consortium ont pratiquement les mêmes compétences
	Participation d'organismes de pays tiers
22	La participation d'un partenaire APSCF en provenance de Moldavie à ces projets Léonardo n'apporte aucune valeur ajoutée au projet car elle ne crée aucun savoir-faire supplémentaire. Aucune connaissance ni expérience pertinente n'est complémentaire au partenariat, excepté diverses coopérations précédentes à d'autres projets et avec l'Europe du Sud-est.

ANNEXE II

Plan d'action période II Post PROCOPIL



Projet de terrain

Titre du projet :

« Autonomisation et pérennisation du programme concerté pour l'initiative locale Action sociale et Droits de l'enfant – PROCOPIL – Phase finale PCPA »

Convention n° : CZZ1675 01 G

Association : Solidarité Laïque

II. PLAN D'ACTION POST PROCOPII PERIODE 2 (Juillet 2011-Juillet 2012)

I. PROJET « RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET ACTION SOCIALE »

Résultat 1 : Amélioration de la capacité des collectivités locales partenaires à bien gérer les politiques d'action sociale au niveau local et à transmettre ces acquis à d'autres collectivités afin de créer un effet d'entraînement.

Les acteurs mobilisés pour organiser et participer à ce lot d'activités sur la période 1 sont les suivants : les Elus et les pouvoirs publics centraux de Roumanie, Bulgarie et République de Moldavie, l'ANMRB, CUF, ADF, l'UNCJR, l'AMR, l'APC, l'APSCF, la FONPC, le RNE, SL, les collectivités locales des 4 pays (dont Départements de la Marne, Aveyron, Savoie, Nord, Judets de Arges, Arad, Tulcea, Neamt, Municipalités de Pazardjik, Varna, Veliko Tarnovo, Lovec, Raion de Cahul)

I.1 PLAN D'ACTION POST PROCOPII PERIODE 1 et 2

	Thématiques	Activités	Dates de réalisation
1	« Organisation territoriale / délégation de services sociaux aux associations »	Activité 1 : Echange de pratiques dans le département de Savoie	Du 17 au 21 mai 2010 – <u>P1</u>
		Activité 2 : Groupe de travail à Bucarest / élaboration de projets concrets de renforcement des capacités des collectivités locales dans l'organisation territoriale	Du 16 au 17 juin 2011 – <u>P1</u>
2	« Identification des besoins »	Activité 3 : Echange de pratiques dans le département de la Marne	Mars 2012 (à confirmer)
		Activité 4 : Groupe de travail à Sofia / élaboration de projets concrets de renforcement des capacités des collectivités locales dans l'identification des besoins	A définir
3	« Articulation et implication des acteurs »	Activité 5 : - Tables rondes en Roumanie - Tables rondes en Bulgarie - Tables rondes en République de Moldavie	- Mars 2012 - Entre le 7 et le 10 juin 2012 - Avril 2012
4	« Développement de projets européens »	Activité 6 : Participation à l'écriture et consortium projet INTERREG IVC	Dépôt projet 1.04.11 – <u>P1</u>
		Activité 7 : Développement d'un projet PROGRESS	Mai – Octobre 2011 – <u>P1</u>
5	« Programmation »	Activité 8 : Atelier d'échange de pratiques dans le département du Nord	Mars 2012 (à confirmer)
		Activité 9 : Groupe de travail-restitution	A définir

I.2 DETAIL PLAN D'ACTION POST PROCOPIIL PERIODE 2

I.2.1. Identification des besoins

Activité 3 : Echange de pratiques dans le département de la Marne

Dates de réalisation : mars 2012 (à confirmer)

- *Organisation et Animation : CG Marne*

- *Participants : Judet Neamt ; Municipalités de Varna / Shoumen, Dobrich ; Stara Zagora*

Activité 4 : Groupe de travail à Sofia / restitution des observations terrain et élaboration de projets concrets de renforcement des capacités des collectivités locales dans l'identification des besoins

Période de réalisation : à définir en fonction des dates de l'échange de pratiques fixé dans le Département de la Marne

- *Organisation et Animation : RNE ; ANMRB*

- *Intervenants : Judet Neamt ; Municipalités de Varna / Shoumen ; Dobrich ; Stara Zagora ;*

- *Participants : Association des Maires de Cahul ; APSCF ; ADF ; CG Marne ; AMR ou UNCJR (à confirmer) ; FONPC ; Attachée de coopération régionale Droit de l'enfant*

I.2.2. Articulation et implication des acteurs

Activité 5 : Tables rondes d'élus en Roumanie, Bulgarie et République de Moldavie

Roumanie : Mars 2012

Bulgarie : Entre le 7 et le 10 juin 2012

République de Moldavie : Avril 2012

- *Organisation et Animation : réseaux de collectivités locales (UNCJR ; AMR ; ANMRB ; Association des Maires de Cahul) en partenariat avec les réseaux associatifs FONPC, RNE, APSCF*

L'UNCJR, l'AMR pour la Roumanie, l'ANMRB pour la Bulgarie, l'Association des Maires de Cahul pour la République de Moldavie (avec l'appui de la FONPC, RNE, APSCF et de Solidarité Laïque et l'accompagnement de Cités Unies France) seront en charge d'organiser des tables rondes (1 en Roumanie / 1 en Bulgarie / 1 en République de Moldavie) sur la question de la répartition des rôles entre les différents niveaux de décentralisation et d'organisation.

L'objectif de ces tables ronde est le suivant : Améliorer l'organisation des politiques d'action sociale, la répartition des rôles / compétences fonction de chaque type d'acteurs du central vers la local et inversement

Les collectivités locales impliquées dans ce projet pourraient participer à la préparation de ces tables rondes. L'implication des élus est une condition essentielle à la réalisation de ce projet. L'assistant technique détaché par le Ministère français des Affaires étrangères et européennes français auprès du Ministère de l'intérieur roumain pourrait jouer un vecteur dynamique précieux dans cette initiative.

I.2.3. Programmation

Activité 8 : Atelier d'échange de pratiques dans le département du Nord

Période de réalisation : Mars 2012 (à confirmer)

Les objectifs de cet échange de pratique sont les suivant :

1 / présenter de façon détaillée l'ensemble de nos politiques actions sociales

2 / prenant l'exemple d'une d'entre elle (ex. la politique en faveur des personnes handicapées), présenter de façon détaillée la procédure utilisée pour définir la politique, la construire et la mettre en œuvre

> Quel calendrier ?

- > Quelles étapes préalables ?
- > Quel partenariat ? Quelle concertation ?
- > Quelles validations ?
- > Quelles instances de mise en œuvre ?
- > Quelles instances de contrôle, d'évaluation ?

Cet atelier réunirait environ 15 personnes de Varna et des collectivités locales impliquées dans ce projet RIAS (qui auront pour mission de répercuter les informations recueillies dans les autres régions membres du projet). Compte tenu de son action régionale « Balkans » dans le domaine de la programmation de l'action sociale, une personne de l'UNICEF Bulgarie pourrait également être invitée.

Cet atelier, dans l'idéal, devrait s'organiser autour d'un temps de concertation normalement mis en place par le Département du Nord pour l'une de ses politiques (ex. comité, réunion publique, assemblée, réunion de direction) - afin que les participants aient également une vision « pratique » de nos processus.

Donc, en fonction, l'atelier se déroulerait sur deux ou trois jours.

Activité 9 : Groupe de travail-restitution

Période de réalisation : à définir

Temps de restitution et d'échange (lieux à définir) organisé par un réseau de collectivités locales (à définir) afin de capitaliser et restituer les pratiques observées dans le département du Nord et travailler ensemble aux pistes d'avenir de ce volet d'action sur la programmation des politiques d'action sociale, dans une dynamique européenne.

II. PROJET « POLE DE FORMATION REGIONAL »

Résultat 2 : Diversification de l'offre de formation dans le domaine social, développement de la qualité des formations proposées afin de permettre aux travailleurs sociaux d'être mieux à même de répondre aux besoins des enfants et de leurs familles.

II.1 PLAN D'ACTION POST PROCOPIL PERIODE 1 et 2

	Thématique	Descriptif des activités prévues	Date de réalisation
1	Mise en œuvre des Modules test de formation	Activité 1 : « Formateur d'animateurs socio-éducatifs » - Module 1 – Roumanie - Module 2 – Bulgarie	- du 29.08.10 au 07.09.10 - P1 - du 05.10.10 au 14.10.10 - P1
		Activité 2 : « Technique de supervision et analyse de pratique » - Module 1 – Roumanie - Module 2 – Roumanie - Module 3 – Roumanie - Module 4 – Roumanie	- du 31.05.11 au 01.06.11 – P1 - du 02.06.11 au 03.06.11 – P1 - du 27.06.11 au 28.06.11 – P1 - du 29.06.11 au 30.06.11 – P1
		Activité 3 : « Le plan de formation : un outil de management pour le directeur d'établissement » - Réunion de cadrage France - 1 Modules de formation – Bulgarie - 2 Modules de formation - République de Moldavie - 2 Modules de formation – Roumanie	- 07 juin 2011 – P1 - 04-06.10.11 - 18-20.10.11 et 12-13.12.11 - 26-28.09.11 et 5-6.12.11
		Activité 4 : « Prévenir les risques rencontrés par les enfants dont les parents sont partis travailler à l'étranger » - Module 1 – Roumanie - Module 2 – Bulgarie	- 12-17.09.11 – P1 - 09-14.04.11
2	Mise en œuvre Activité test de formation	Activité 5 : Promotion de la supervision et analyse de pratiques en Roumanie	- janvier-juin 2012
		Activité 6 : Le métier d'éducateur spécialisé en Roumanie	- janvier-juin 2012
		Activité 7 : Le métier d'animateur socio éducatif et le travail sur le temps libre des enfants et de jeunes en Roumanie	- janvier-juin 2012
		Activité 8 : Promouvoir le droit à la formation et l'accessibilité à ce Droit / Roumanie	- janvier-juin 2012
		Activité 9 : Le Métier d'animateur socio éducatif / République de Moldavie	16 novembre 2011 – P1
		Activité 10 : Le Métier d'animateur socio éducatif / Bulgarie	27-28 avril 2011 – P1
3	Structuration du pôle de formation Est européen	Activité 11 Etat des lieux et analyse	- novembre 2011 - mars 2012
		Activité 12 : Restitution et diffusion des résultats	- de avril 2012 à juin 2012
		Activité 13 : Structuration du projet Pôle de formation régional est européen	- Janvier 2011-juin 2012

II.2 DETAIL PLAN D'ACTION POST PROCOPIIL PERIODE 2

II.2.1. Mise en œuvre des modules Test de formation

Activité 3 : Module test de formation « Le plan de formation : un outil de management pour le directeur d'établissement »

- *Intervenants : APAJH ; Entraide Universitaire – France / UCOS – Roumanie / Centre de jour pour l'espoir – République de Moldavie / Ecole maternelle – Bulgarie / Centre de ressource pour soutenir d'éducation intégrée – Bulgarie / Société pour tous – Bulgarie / Avenir pour les enfants handicapés – Bulgarie / Association pour la protection de la femme et de l'enfant – République de Moldavie*
- *Réunion de travail en France préparation du module de formation : 07 juin 2011 (1 formateur / pays)*

→ Dates de réalisation – Bulgarie - 1 modules de 3 jrs (du 04 au 06 octobre 2011) **

→ Dates de réalisation – République de Moldavie – module 1 : 18, 19, 20 octobre 2011 ; module 2 : 12, 13 décembre

→ Dates de réalisation en Roumanie - 2 modules de 3 jrs + 2 jrs (du 26 au 28 septembre 2011 / 5, 6 décembre 2011

*** Le RNE a sollicité la coordination transnationale du PROCOPIIL pour demander la réaffectation des fonds alloués au module 2 de formation « Le plan de formation : un outil de management pour le directeur d'établissement » vers une activité spécifique sur la désinstitutionalisation (priorité bg) qui devrait être mise en œuvre en juillet 2012 – cf courrier argumentaire. Le module de formation sera développé comme un film éducatif sur la désinstitutionalisation des enfants handicapés et une réunion des professionnels en juillet avec la participation des professionnels en charge des enfants en situation de handicap en Europe. Cette activité est Cofinancée par Open Society Budapest*

Activité 4 : Module test de formation « Prévenir les risques rencontrés par les enfants dont les parents sont partis travailler à l'étranger »

- *Intervenants : FCN – Roumanie / Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle / / Conseil pour les Droits de l'enfant / Fondation « Pratiques sociales dans la communauté »*

→ Dates de réalisation en Bulgarie : du 09 au 14.04.11

II.2.2. Mise en œuvre des activités Test de recherche métier

Activité 5 : Promotion de la supervision et analyse de pratiques en Roumanie

- *Intervenants : FONPC - Roumanie / FICF – Roumanie / PEP 35 - France / CEMEA – France*
- *Dates de réalisation en Roumanie : janvier-juin 2012*

Activité 6 : Le métier d'éducateur spécialisé en Roumanie

- *Intervenants : FONPC - Roumanie / FICF – Roumanie / PEP 35 - France / CEMEA – France / Centre St Honoré*
- *Dates de réalisation en Roumanie : janvier-juin 2012*

Activité 7 : Le métier d'animateur socio éducatif et le travail sur le temps libre des enfants et de jeunes en Roumanie

- *Intervenants : Conexiuni – Roumanie / Prietenii Copiilor – République de Moldavie / SAPI – Bulgarie / CEMEA – France / FRANCAS – France / Quimper SantaMaria Orlea Pays de Hateg – France.*
- *Dates de réalisation en Roumanie : janvier-juin 2012*

Activité 8 : Promouvoir le droit à la formation et l'accessibilité à ce Droit / Roumanie

- *Intervenants : FONPC*
- *Dates de réalisation en Roumanie : janvier-juin 2012*

II.2.3. Accompagnement de l'IMF : phase d'Etat des lieux et analyse de l'ingénierie du système de formation du domaine social et médico social en Ro / Bg / Rep. Mold

Suite au refus d'octroi de cofinancement par la Commission européenne pour le dossier Leonardo « POFREE » déposé par les acteurs du PROCOFIL, l'IMF a revu sa proposition d'accompagnement de la façon suivante :

Objectifs

- Établir un état des lieux des systèmes de formation professionnelle du domaine social et médico-social en Roumanie, Bulgarie, République de Moldavie et France
- Identifier le rôle et activités des différents acteurs impliqués dans le dispositif
- Proposer une vision commune pour le développement des formations sociales et médico-sociales en Roumanie, Bulgarie, République de Moldavie et France dans la perspective de la mise en place du pôle de formation régional Est-européen
- Identifier, dans le cadre de cette vision et sur la base d'une analyse partagée des ressources et des contraintes, les investissements potentiels des réseaux FONPC / RNE / APSCF / SL pour le développement des formations sociales et médico-sociales.

Le document cadre de cette proposition a été transmis et validé par les réseaux coordonnateurs du programme PROCOFIL. Les phases d'activités proposées s'articulent de la façon suivante :

Etape 1. Analyse documentaire

Etape 2. Investigations de terrain

Etape 3. Restitution et diffusion des résultats

Cet état des lieux, accompagné par l'IMF permettra de proposer un dossier projet POFREE complet et plus abouti. La fondation Oak, partenaire historique du RNE, s'est montré très intéressé d'accompagner le développement d'un tel centre, développé à partir du « socle » méthodologique et partenarial du PROCOFIL, avec également l'ouverture à une plateforme Serbe pour la protection de l'enfance : « Open Club », partenaire de longue date du RNE.

III. PROJET « CONSOLIDATION DE LA DYNAMIQUE REGIONALE ET OUVERTURE GEOGRAPHIQUE»

Résultat 3 : Professionnalisation des partenaires associatifs de l'Est dans leurs pratiques de coopération internationale et participation des réseaux partenaires à des axes de coopération Nord-Sud, Est-Sud.

III.1 PLAN D'ACTION POST PROCOPIIL PERIODE 1 et 2

	Descriptif des activités prévues	Date de réalisation
1	Développement d'un projet régional suivi des droits de l'enfant	A partir de avril 2011
2	Développement d'un projet régional Handicap (dépistage, prise en charge précoce)	A partir de septembre 2011
3	Echange « insertion des jeunes » avec les partenaires du Programme Concerté Maroc	28 juin - 2 juillet 2011 - P1
4	Préparation de pistes de développement projet « lutte contre le trafic de personnes »	A partir de mai 2011
5	Préparation de pistes de développement projet action sociale Bosnie	A partir de septembre 2011

III.2 DETAIL PLAN D'ACTION POST PROCOPIIL PERIODE 2

Activité 1 : Développement d'un projet régional suivi des droits de l'enfant régional

Elaboration d'un projet commun DAPHNE « suivi du respect des Droits de l'enfant » à partir de avril 2011. Un projet DAPHNE multi pays devrait être déposé dans ce cadre par la FONPC en mars 2012.

Activité 2 : Développement d'un projet régional de prévention, dépistage, prise en charge précoce du Handicap

Objectif commun = Appui au montage d'un projet régional de création de centre de type Centre d'Action Médico Sociale Précoce à déposer auprès de la Commission européenne à partir de septembre 2011.

Le développement de ce projet est en cours, porté par la FONPC, en partenariat avec l'association Inocenti (Bistrita). Un premier groupe de travail s'est réuni fin 2011.

Activité 4 : Développement projet « lutte contre le trafic de personnes »

Les partenaires du PROCOPIIL étudient actuellement la faisabilité d'un tel projet et identifient les organisations partenaires potentielles. Il est envisagé de rattacher ce projet de lutte contre la traite à un projet plus large sur les Droits de l'enfant, portant sur la prévention de l'exploitation des mineurs roms.

Activité 5 : Développement projet Ouverture Balkans :

Organisation d'une mission exploratoire Bosnie

L'élargissement régional du socle PROCOPIIL est en cours, via les partenaires des réseaux coordonnateurs du programme, notamment par exemple avec Open Club Serbie, plateforme partenaire de longue date du RNE

L'élargissement régional est également en cours à travers 2 autres pistes de projets à déposer :

→ Projet sur le programme «Europe-Aid » (en cours de préparation par le RNE).

Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) Rep. Moldavie pour développement des capacités du secteur associatif en République de Moldavie ==> 24 février 2012

→ « Europe for Citizens », Active civil society in Europe ==> 15 fév 2012 (Organisation candidate = RNE)

IV. PROJET « COMMUNICATION ET CAPITALISATION »

Résultat 4 : Diffusion des pratiques de bienveillance et contribution à l'amélioration des pratiques de coopération internationale dans le secteur social.

IV.1 PLAN D'ACTION POST PROCOPIIL PERIODE 1 et 2

	Descriptif des activités prévues	Dates de réalisation	
1	Guide des pratiques et partenariats des politiques publiques action sociale	Elaboration	Janvier - avril 2012
		Edition	Avril 2012
2	Evènement de communication du programme PROCOPIIL	Elaboration du projet /Organisation de l'évènement	Janvier 2011-juillet 2012
		Réalisation de l'évènement en France / Bulgarie / République de Moldavie / Roumanie	Juin-juillet 2012 (29 juin = France / 01 juin = Rep. Mold / entre le 7 et le 10 juin = Bulgarie / à définir = Roumanie)
3	Evaluation	Préparation d'un document d'évaluation - actualisation des résultats de L'évaluation finale du PROCOPIIL	Février -juin 2012

IV.2 DETAIL PLAN D'ACTION POST PROCOPIIL PERIODE 2

Activité 1 : Guide des pratiques et partenariats des politiques publiques d'action sociale

Améliorer la qualité des services à destination des groupes de populations les plus vulnérables : enfants défavorisés, familles marginalisées, personnes âgées, handicapés... par une évolution de l'intervention des acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques d'action sociale.

Le « guide des pratiques et partenariats des politiques publiques de l'action sociale » est le résultat d'un important travail d'échange, de réflexion et d'analyse sur l'organisation des services sociaux mené en 2009 et 2010 dans le cadre du projet « **Renforcement institutionnel et action sociale** ».

Période de réalisation : Janvier - avril 2012

Activité 2 : Evènement de communication PROCOPIIL

Réalisation des 4 évènements (1 en Roumanie / 1 en Bulgarie / 1 en France / 1 en République de Moldavie) autour des 2 objectifs suivants :

- Présenter les résultats atteints dans le cadre du programme PROCOPIIL Communiquer sur les méthodes de travail, les actions développées dans le cadre du programme PROCOPIIL, et les résultats obtenus dans le cadre de 6 années de coopération entre la France, la République de Moldavie, la Roumanie et la Bulgarie
- Regard croisés économique / social / artistique sur cette nouvelle Europe à 27 : cohérence et évolution des coopération à construire entre France - Roumanie - Bulgarie - République de Moldavie

- Mobilisation des acteurs moldaves bulgares, roumains français, institutionnels et associatifs acteurs du PROCOPIIL afin qu'ils puissent témoigner de leur expérience partagée
- Réalisation d'un support numérique par des jeunes militants des droits de l'enfants de Roumanie, Bulgarie, République de Moldavie, France : 1 support numérique commun
- Recherche mécénat
- Identification des partenaires du projet et lieux de déroulement

Activité 3 : Réalisation d'un document d'évaluation

Suite à l'évaluation finale de la phase opérationnelle du PROCOPIIL, il est davantage question d'un document de communication (illustré précisément par des indicateurs chiffrés) qui viendrait rendre compte des résultats finaux obtenus par le programme PROCOPIIL. Les modalités de réalisation de ce document seront étudiées au début de l'année 2012

ANNEXE III

Tableau synoptique des modules test

	MOLDAVIE	BULGARIE	ROUMANIE
2007			<p>L'Animation La Fondation Conexiuni, les Francas, les Cemea et Quimper Santamaria Orlea pays de Hateg Février, avril et mai</p> <p>Le handicap La Fondation UCOS, la Fédération APAJH du 5 au 8 juin du 6 au 9 décembre</p> <p>Maltraitements infantiles La FICF et les PEP 14 au 17 mai et 8 au 11 octobre</p> <p>Insertion des jeunes APEL et Entraide Universitaire 9 au 14 juillet et du 12 au 17</p> <p>Education parentale Copiii Nosti, EPE 29 octobre au 2 novembre</p> <p>Promotion des pratiques de bienveillance Ambassade de France, l'Uni de Psychologie et des Sciences « Babes Bolyai » de Cluj Napoca, l'Uni Timisoara, l'Uni de Iasi et l'Université de Bucarest, la faculté de Psychologie. 12 et le 16 Décembre</p>

	MOLDAVIE	BULGARIE	ROUMANIE
2008	<p>« Forum-formation », Bucarest 22-23 janvier Pour les 4 pays</p> <p>Session de formation Droits de l'enfant (APSCF / CIDDC / PEP 35) du 17 au 20 septembre</p> <p>Session de formation enfants avec besoins éducatifs spéciaux (FCPS / UCOS / APAJH) du 29/09 au 02/10</p> <p>Session de formation abus et négligences (CNPAC / FICF / PEP 35) du 3 au 6 novembre</p> <p>Session de formation animation socio-éducative (Prietenii copiilor / Conexiuni / Francas / Cemea) du 3 au 6 nov.</p>	<p>« Forum-formation », Bucarest 22-23 janvier Pour les 4 pays</p> <p>L'éducation parentale (PAIDEA en Bulgarie, la Fondation Copiii Nostri pour la Roumanie et l'EPE 57 France) Bulgarie du 8 au 12 decembre</p> <p>Animation socio-éducative" (SAPI, la Fondation Conexiuni, Roumanie, les FRANCAS et les CEMEA France). 1^{er} module du 27 au 31 octobre à Ribaritsa</p>	<p>« Forum-formation », Bucarest 22-23 janvier Pour les 4 pays</p> <p>Maltraitance infantile (FICF / PEP 35) du 23 au 26 juin / du 27 au 30 octobre / du 10 au 12 nov</p> <p>Enfants et jeunes en situation de handicap (UCOS / APAJH) Du 23 au 27 juin</p> <p>Animation socio-éducative (Conexiuni / FRANCAS / CEMEA / QSPH) du 22 au 27 septembre / du 24 au 28 novembre</p> <p>Education parentale (FCN / EPE) du 15 au 17 avril</p> <p>Bientraitance Les 3 et 4 avril et du 17 au 20 juin</p>
2009		<p>Animation socio-éducative" 2^{ème} module du 19 au 22 Janvier</p>	
2010		<p>Formateur d'animateur socio-éducatifs » formateurs (roumain : Conexiuni / bulgare : SAPI / français CEMEA / moldave : Prietenii Copiilor) du 06 au 13 octobre 2010</p>	<p>Formateur d'animateur socio-éducatifs » (roumain Conexiuni / bulgare : SAPI / français : FRANCAS / moldave : Mission locale Diaconia) du 29.08.10 au 07.09.10</p>

	MOLDAVIE	BULGARIE	ROUMANIE
2011	<p>Le métier d'animateur socio éducatif »⁵⁴ <i>Table ronde « Actions de recherche sur la nécessité d'instituer la profession d'Animateur socio éducatif le 16 novembre</i></p> <p>« Le plan de formation: un outil de management pour le directeur d'établissement » (Association « Avenir pour les enfants handicapés » - UCOS -- Association pour la protection de la femme et de l'enfant - APAJH - RNE) 18 au 20 octobre 2011 du 12 au 13 décembre</p>	<p>Le métier d'animateur socio-éducatif <i>Table Ronde : « Professionnalisation du travail social – le rôle des ONG Organisée par SAPI 27-28 avril</i></p> <p>Formation des directeurs d'institutions qui aident les enfants handicapés <i>Orphèvre - France, Victoria Secu – Moldavie, Elena Tudorach – Roumanie, Maria Gineva – Bulgarie, Kaloyan Damyanov - Bulgarie</i> <i>Du 3 au 6 octobre</i></p> <p>Le plan de formation: un outil de management pour le directeur d'établissement » Association « Un avenir pour les enfants handicapés »- Centre de ressource- , UCOS, Roumanie- Association pour la protection de la femme et de l'enfant Moldavie - , APAJH, France du 4 au 6 octobre 2011</p> <p>« Structuration du projet Pôle de formation régional Est européen » <i>Réunion le 24 novembre</i></p>	<p>Technique de supervision et Analyse de Pratiques (FICF), (PEP) Du 31 mai au 3 juin / du 27 au 30 juin</p> <p>Le plan de formation : un outil de management pour le directeur d'établissement Association « Un avenir pour les enfants handicapés »- Centre de ressource- , UCOS, Roumanie- Association pour la protection de la femme et de l'enfant du 26 au 28 septembre / 5 et 6 décembre</p> <p>Prévenir les risques rencontrés par les enfants dont les parents sont partis travailler à l'étranger » (Copiii Nostri » EPE ; Conseil pour les Droits de l'enfant) Du 12 au 16 septembre 2011</p>
2012		<p>Prévenir les risques rencontrés par les enfants dont les parents sont partis travailler à l'étranger du 8.04 au 14.04</p>	

⁵⁴ Ces tables rondes ne sont pas à proprement parlé des modules de formation. Nous les avons mentionnés comme concourant à la réflexion sur la formation continue

Nombre de modules de formation effectués

	MOLDAVIE	BULGARIE	ROUMANIE	TOTAL
2007			7	7
2008	4	2	5	11
2009		1		1
2010		1	1	2
2011	1	2	1	4
2012		1		1
TOTAL	5	7	14	26

Thèmes abordés :

L'Animation 7 fois	L'animation socio-éducative 3 fois Formateur d'animation socio-éducative 2 fois Le métier d'animateur socio-éducatif (table ronde) 2 fois
Le handicap 4 fois	Le handicap Enfants et jeunes en situation de handicap Besoins éducatifs spéciaux Formation des directeurs d'institutions qui aident les enfants handicapés
La maltraitance 3 fois	la maltraitements infantile 2 fois abus et négligences
L'éducation parentale 3 fois	
Le plan de formation : un outil de management pour le directeur d'établissement 3 fois	
Bienveillance 2 fois	
Prévenir les risques rencontrés par les enfants dont les parents sont partis travailler à l'étranger	
Droits des enfants	
Insertion des jeunes	
les techniques d'analyse de la pratique	

Les modules de formation test

MOLDAVIE

2008

Session de formation Droits de l'enfant

(APSCF / CIDDC / PEP 35) du 17 au 20 septembre

Objectifs :

Définir les notions et les principes fondamentaux relatifs aux droits de l'enfant,
Connaitre le cadre légal et institutionnel,
Appliquer les instruments de suivi de la Convention (apprendre à construire des actions de lobby et de plaider dans le domaine des droits de l'enfant)
Connaitre les cas de la violation des traités internationaux et textes de lois nationaux relatifs aux droits de l'enfant.

Participants

Cette formation transversale a réuni 23 participants de 20 ONG moldaves, membres de l'APSCF.

Session de formation enfants avec besoins éducatifs spéciaux

(FCPS / UCOS / APAJH) du 29/09 au 02/10

Contexte : La République de Moldavie a adhéré aux politiques européennes et internationales sur le respect des droits de l'homme, de l'égalité des chances des citoyens. Malgré les efforts réalisés, de nombreux obstacles freinent l'intégration des enfants en situation de handicap en milieu scolaire ordinaire.

Objectifs :

Analyser certains aspects conceptuels de l'enfant ayant des besoins éducatifs spéciaux
Connaitre la législation internationale et nationale
·Prendre conscience de la nécessité d'accorder des chances égales enfants pour qu'ils deviennent membres actifs de la société.

Contenus

L'enfant ayant des besoins éducatifs spéciaux – approche holistique
Les droits de l'enfant
L'abus et la négligence de l'enfant
La communication positive
Sessions de formation

Participants

19 professionnels moldaves, de 8 ONG membres de l'APSCF ont participé à cette session
(11 assistantes sociales / 1 éducateur / 1 manager / 1 coordonnateur de programme / 1 assistante programme / 1 psychologue / 1 personnel didactique / 1 présidente d'ONG / 1 formateur)

Session de formation abus et négligences

(CNPAC / FICF / PEP 35) du 3 au 6 novembre

Contexte : La République de Moldavie s'est engagée à faire respecter les textes de lois de lois visant à la prévention de la violence envers les enfants Malgré cette volonté, les organisations chargées de la protection de l'enfant sont souvent dans l'incapacité de reconnaître les cas de violence contre l'enfant.

Objectifs

Comprendre les notions générales concernant l'abus et la négligence de l'enfant (les types,, les facteurs de risque et de protection, les conséquences immédiates et durables.
Connaitre le cadre légal et institutionnel dans le domaine
Définir et s'approprier les bonnes pratiques pour prévenir et répondre à l'abus et la négligence de l'enfant

Contenus

· L'enfant et l'enfance
· L'abus et la négligence des enfants : attitudes et valeurs
· Traditions et pratiques culturelles vers l'abus et la négligence des enfants
· L'abus et la négligence de l'enfant ? Les types, les facteurs de risque/protection.
· L'abus et la négligence – un problème global. Politiques internationales et nationales
· La réponse communautaire aux problèmes de l'abus et de la négligence de l'enfant.
· La prévention de l'abus et de la négligence des enfants : domaine d'activité des ONG
· Les capacités organisationnelles de réponses aux problèmes de la violence envers l'enfant

Participants

19 représentants de 7 ONG moldaves actives dans le domaine de la protection des droits de l'enfant (7 assistants sociaux / 5 pédagogues / 2 psychologues / 4 manager – coordonnateurs / 1 ludothécaire).

Session de formation animation socio-éducative

(Prietenii copiilor / Conexiuni / Francas / Cemea) du 3 au 6 nov.

Objectifs

- S'approprier les notions et techniques de base dans l'animation socio-éducative comme méthode alternative d'éducation et d'utilisation du temps libre.
- Développer l'expérience des participants dans l'application de diverses techniques d'animation.
- Améliorer l'organisation des loisirs des enfants et des jeunes par l'identification des particularités bio-psycho-sociales.
- Consolider les capacités d'élaboration et de mise en œuvre d'un projet d'animation socio-éducative.

Contenus

- Notions générales sur l'animation
- Types et fonctions de l'animation (Role de l'animation dans le systeme educatif contemporain)
- Techniques de base de l'animation socio-educative.
- L'animateur socio-educatif (aptitudes, attitudes et connaissances, les competences fondamentales d'un animateur)
- Compétences generales (l'elaboration des projets d'animation, la securite des participants, la promotion de l'activité et de l'image de l'organisation.)

Participants

20 représentants de 11 ONG actives dans le domaine de la protection de l'enfance et de la famille ont participé à ce module. L'activité de chaque participant est directement liée à l'organisation du temps libre des enfants.

2011

Le métier d'animateur socio éducatif »

Une table ronde « Actions de recherche sur la nécessité d'instituer la profession d'Animateur socio éducatif en République de Moldavie » s'est déroulée le 16 novembre 2011.

Objectifs :

Cette table ronde avait pour objectif de lancer le processus de reconnaissance d'un profil métier, d'un référentiel de compétences et d'un cursus de qualification.

Participants :

Cette table ronde a réuni la participation de 33 professionnels représentants les structures suivantes:

- Ministère du Travail, de la Protection Sociale et de la Famille (MTPSF)
- Direction Jeunesse et Sport (DGETS)
- Université Pédagogique de Chisinau, Balti et Cahul
- Direction Municipale pour la Protection des Droits de l'Enfant (DMPDE)
- PRODidactica pour la coordination de programme
- ONG et associations: CIDDC, CCF, Terre des Hommes, Verbina, INTECO, Diaconia, Ave Copii, Stoicii, Prietenii Copiilor (République de Moldavie), Conexiuni (Roumanie).

Résultats

Les résultats obtenus grâce au projet sont:

- La réalisation de 60 brochures d'information « Animation - Animateur socio éducatif »
- L'organisation d'un événement dans le but de promouvoir le métier d'Animateur socio éducatif
- La création d'un partenariat avec L'Université Pédagogique d'Etat « Ion.Creanga » de Chisinau
- La préparation d'un programme « Animation socio éducative » qui a été présenté au Ministère de l'éducation moldave.

« Le plan de formation: un outil de management pour le directeur d'établissement »

Association « Avenir pour les enfants handicapés » - Bulgarie, Maria Ghineva - Andreea Schuster - UCOS - Roumanie - Viorica Cojocar - Association pour la protection de la femme et de l'enfant - République de Moldavie - Jean-Jacques Orfeuvre - APAJH - France - Stoyan Pavlov, RNE, Bulgarie

18 au 20 octobre 2011, du 12 au 13 décembre 2011

Objectif : Soutien aux managers d'établissements, accueillants des enfants et/ou adolescents aux besoins spéciaux, dans l'amélioration de la qualité des services dont ils ont la charge (qualité de l'accompagnement avec réflexion permanente).

Contenus :

Module 1: Formation - Action à partir d'études de cas

Module 2: Restitution et échange sur les outils et pratiques développés par chaque directeur d'établissement.

Lors de ce module les thèmes suivant ont été abordés:

- Les besoins et les attentes des bénéficiaires :
- Les acteurs parties prenantes partenaires sur le territoire
- La formalisation et la priorisation des besoins et des attentes identifiés
- Le projet individualisé de chaque usager (projet d'établissement)

Participants

Une vingtaine de participants, dont 15 gestionnaires d'institutions spécialisées issus de différentes structures (écoles primaires, lycées, services psychologiques, centre de jour, associations...).

2008**L'éducation parentale**

(PAIDEA en Bulgarie, la Fondation Copiii Nostri pour la Roumanie et l'EPE 57 France) Bulgarie du 8 au 12 décembre

Objectifs

- Connaître les risques d'abandon scolaire
- Comprendre la notion de co-éducation
- Identifier les interactions entre les acteurs de l'éducation

Contenus

- Quelques éléments de la problématique de l'abandon scolaire
- Le rôle social de l'école : sens du savoir
- Les objectifs de l'école à court terme : l'instruction et la socialisation - les différents acteurs de l'éducation
- Les objectifs de l'école à long terme : l'insertion dans la société et l'image de soi
- Le développement psychoaffectif de l'enfant : Liens affectifs et apprentissages
- La compréhension du monde environnant pour se situer

Participants

24 stagiaires ont participé à cette formation (des enseignants, des assistantes sociales, des psychologues scolaires, des parents d'associations parentales), intervenant dans 11 établissements scolaires, 3 structures d'accueil d'enfants et de jeunes, et d'accueil de familles et 2 associations de parents.

Animation socio-éducative"

(SAPI, la Fondation Conexiuni, Roumanie, les FRANCAS et les CEMEA France).

du 27 au 31 octobre à Ribaritsa, 19 au 22 Janvier

2009

Objectifs

- Connaître les rôles et fonctions de l'animateur
- Être en capacité de mettre en place des projets
- Apprendre à mener des jeux, des animations et des activités manuelles
- Mieux comprendre les besoins des enfants et des jeunes

Contenus

- La participation des enfants et des jeunes en collectivité
- Le projet pédagogique, projet d'animation, projet d'activité
- la vie de groupe (vie quotidienne et travail d'équipe)
- le jeu et la dimension éducative des activités ludiques
- les différents acteurs de l'éducation des enfants et des jeunes
- Connaissance de l'enfant et de l'adolescent
- Communication non-violente, médiation et gestion de conflit

Participants

20 professionnels de différentes organisations (institutions publiques pour les services sociaux, centres de jour gérés par des associations et associations de psychologues, école travaillant directement avec les enfants).

2010

Formateur d'animateur socio-éducatifs »

formateurs (roumain : Conexiuni / bulgare : SAPI / français CEMEA / moldave : Prietenii Copiilor) du 06 au 13 octobre 2010

Objectifs

Promouvoir et diffuser le métier d'animateur socio-éducatif en permettant à des professionnels exerçant la fonction d'animateur de former d'autres animateurs et ainsi de développer les compétences de ce métier.

Cette session constituait le deuxième stage de formation de formateurs d'animateurs dans le cadre du Pôle de formation régional.

Participants

17 stagiaires bulgares (structures médico-sociales de Shoumen, Pazardzhik, Sofia, Vélingrad, Doupnitsa, Bansko, Stara Zagora).

2011

Le métier d'animateur socio-éducatif en Bulgarie

Table Ronde : « Professionnalisation du travail social – le rôle des ONG Organisée par SAPI 27-28 avril 2011

Objectifs

- de sensibiliser les participants à la nécessité de la professionnalisation des activités non spécialisées dans le domaine social
- dans ce cadre, de faire reconnaître le métier d'animateur socio-éducative et les compétences qu'il suppose
- de lancer un processus pour faire émerger un profil métier, un référentiel de compétences, un cursus de qualification dans ce domaine

Les participants

60, ils étaient les suivants :

- des acteurs de terrain : professionnels, ONG, fournisseurs de services sociaux
- des représentants des pouvoirs publics : services de l'état, municipalités
- des représentants du monde de la formation, universitaires
- des délégations étrangères : France (CEMEA / FRANCCAS), République de Moldavie (AMICI DEI BAMBINI), Italie

Le plan de formation: un outil de management pour le directeur d'établissement »

Association « Un avenir pour les enfants handicapés »- Centre de ressource- , UCOS, Roumanie- Association pour la protection de la femme et de l'enfant : Moldavie - , APAJH, France

Du 4 au 6 octobre 2011

Objectif

Soutien aux managers d'établissements, accueillants des enfants et/ou adolescents aux besoins spéciaux, dans l'amélioration de la qualité des services dont ils ont la charge (qualité de l'accompagnement avec réflexion permanente).

Contenus

- L'éducation inclusive et l'intégration des enfants handicapés. Évaluation des besoins des enfants handicapés 5 indicateurs du milieu inclusif dans les institutions prestataires de soins pour enfants handicapés
- La désinstitutionnalisation et les services sociaux pour enfants
- Acteurs et partenaires au niveau local
- Prioriser les besoins des usagers:

Du projet d'établissement au projet individualisé ; Élaboration d'un plan de développement du service

Participants

L'évènement a réuni 15 stagiaires : des directeurs de centres de jour, de centres de réhabilitation sociale et d'inclusion d'enfants handicapés, de centres de type familial, des représentants d'organisations non gouvernementales et de centres de ressources (Alliance nationale des enseignants ressources ; Fondation CEDAR).

**Le RNE a sollicité la coordination transnationale du PROCOPIIL pour demander la réaffectation des fonds alloués au module 2 de formation « Le plan de formation : un outil de management pour le directeur d'établissement » vers une activité spécifique sur la désinstitutionnalisation qui devrait être mise en œuvre en juillet 2012

Formation des directeurs d'institutions qui aident les enfants handicapés

Orphèvre - France, Victoria Secu - Moldavie, Elena Tudorach - Roumanie, Maria Gineva - Bulgarie, Kaloyan Damyanov - Bulgarie

Du 3 au 6 octobre

Objectifs :

La formation a été menée dans le contexte des changements qui sont attendus dans l'intégration des enfants handicapés et en particulier la transition de l'intégration à l'éducation inclusive et dans le processus de désinstitutionnalisation des foyers pour enfants handicapés

Contenus :

Dans le cadre de la formation ont été utilisées des méthodes telles que l'observation, la discussion, la conversation, les jeux de rôles, les études de cas, remue-méninges, la présentation, le diaporama, la vidéo, l'art de la mosaïque. La plupart des participants ont identifié les méthodes comme appropriées pour atteindre les objectifs

Participants: Dans la formation ont pris part les directeurs de: Centres du jour - 2, Centres d'hébergement de type familial - 2, Centres de réadaptation sociale et d'intégration des enfants handicapés - 2, D'ONG - 2, Les centres de ressources pour le soutien d'éducation intégrée - 7 Nombre total de participants: 15

« Structuration du projet Pôle de formation régional Est européen »

le 24 novembre 2011

Au regard des éléments critiques formulés par les experts de la Commission européenne sur le dossier POFREE, il s'agissait pour les partenaires du PROCOPIIL de poursuivre la dynamique de création du pôle de formation régional. En effet, bien que ce projet ait été refusé par la Commission européenne, les acteurs mobilisés (FONPC/RNE/APSCF/SL/IMF) souhaitent poursuivre leurs efforts dans ce sens.

La fondation OAK, partenaire historique du RNE, s'est montrée très intéressée d'accompagner le développement d'un tel centre et une réunion a été organisée, dans ce cadre, à Sofia. Le RNE a élaboré suite à cette réunion, un dossier projet en concertation avec la FONPC, l'APSCF et SL, à proposer à cette fondation.

Participants:

- Mariana Ianachevici - APSCF - République de Moldavie
- Marie Laluque - Solidarité Laïque - France
- George Bogdanov, Maria Brestnichka, Yvo Bojkov - RNE - Bulgarie
- Tania Raduchai - UNICEF - Bulgarie
- Mariana Milosheva, George Gentchev, Tania Kovacheva i Presiana Manolova - Fondation Oak - Bulgarie
- Sasha Stefanovic - Open Club de Serbie de Nis - Serbielva Boneva - Centre d'Education Inclusive - Serbie

2012

Prévenir les risques rencontrés par les enfants dont les parents sont partis travailler à l'étranger

du 8.04 au 14.04

2007

Les actions de formation du PROCOPIL se sont déroulées en premier lieu en Roumanie. Le centre de ressource / formation de la FONPC, a constitué une sorte de laboratoire d'expériences pour la mise en œuvre d'un dispositif de formation pertinent

L'Animation

La Fondation Conexiuni, les Francas, les Cemea et Quimper Santamaria Orlea pays de Hateg
Février, avril et mai

Contenus

Trois sessions de formation se sont déroulées à Déva dans le département de Hunedoara. Les formations de février et mai se sont focalisées sur le métier d'animateur professionnel dit socio-éducatif tandis que la formation d'avril s'est concentrée sur la fonction d'animateur volontaire.

Participants

20 animateurs professionnels ainsi que 23 animateurs (des éducateurs, des assistants sociaux, issus du secteur associatif et institutionnel, des enseignants et même un prêtre).

Les formations dédiées à la fonction d'animateur volontaire, ont compté des jeunes âgés de 18 à 22 ans, se destinant à devenir animateurs occasionnels pour l'animation de centres de vacances par exemple.

Synthèse

La co-construction du module de formation est positive et induit un apprentissage réciproque

La méthodologie de pédagogie active qui vise entre autre à déconstruire des modalités d'intervention figées constitue un impact particulièrement fort dans les modalités d'intervention des professionnels roumains notamment en terme de bouleversement des mentalités empruntées d'un bagage théorique et universitaire parfois rigide.

Une prise de conscience forte durant ces sessions de formation est qu'à travers le développement de ces pratiques d'animation, l'enfant est considéré comme une personne avec une vraie personnalité, des projets, un parcours individuel et qui est en perpétuelle évolution, alors que la société roumaine considère parfois d'avantage l'enfant pour obéir.

Le handicap

La Fondation UCOS, la Fédération APAJH
du 5 au 8 juin 2007 et déroulée du 6 au 9 décembre 2007

Participants

Deux établissements ont participé à la formation : Un établissement public (importante institution de Sibiu très hiérarchisée dans son fonctionnement, accueillent en internat des enfants présentant tous types de handicap et de tous âges) et Un établissement géré par une fondation : petite structure qui ne reçoit en externat que des jeunes enfants autistes ou psychotiques pour des prises en charges programmées par une équipe pluridisciplinaire avec une présence des familles.

La session de juin s'est adressée à des personnels intervenants directement auprès d'enfants porteurs de déficiences, professionnels appelés parfois « de base » mais que nous choisissons d'appeler « accompagnants de la vie quotidienne ». La session de décembre s'est adressée aux cadres intermédiaires des mêmes structures

Synthèse

Le personnel est traité différemment entre le secteur public et le secteur privé : le contenu de la formation n'était pas communiqué au personnel du secteur public, la formation leur a été dispensée en dehors de leur temps de travail (non rémunéré) ce qui a impliqué une participation irrégulière. L'accent a été mis sur la prise de conscience du rôle de chacun en matière de développement de l'enfant afin de participer à l'œuvre de « bientraitance. »

Un manque de considération vis-à-vis des « accompagnants du quotidien » du secteur public par le reste de l'équipe (pas de travail d'équipe, pas d'information concernant l'histoire de l'enfant, pas d'écoute de leurs difficultés dans les prises en charge.)

Le bagage théorique des professionnels est parfois très lourd et peut ne pas être adapté aux besoins des enfants. Il est donc essentiel d'introduire des situations pratiques dans les formations continues.

A noter une absence de projet de service et dans le secteur public un renvoi perpétuel des responsabilités, cela signifie que les responsabilités ne sont donc pas toujours assumées.

Il semble important de développer le métier d' AMP (Aides Médico Psychologique) au sein des structures d'accueil des enfants en situation de handicap, métier qui n'est pas encore reconnu en Roumanie.

Maltraitements infantiles

La FICF et les PEP

14 au 17 mai et 8 au 11 octobre

Contenus

La prévention des maltraitements infantiles et de l'intervention

La spécialisation des assistants sociaux dans le domaine de la prévention de l'abandon.

Participants

22 professionnels provenant de 4 centres de placement du secteur public et privé de Bucarest.

Synthèse

Le règlement suivi à la lettre dans les centres de placement conduit parfois à des situations absurdes et inhibe l'interrelation entre les professionnels.

La visite de centres de placement de Bucarest a permis de souligner et de confirmer l'écart très important entre la théorie de l'enfant en tant que personne et son accueil institutionnel très « dépersonnalisé ».

L'accent a été mis sur la pluridisciplinarité, le travail en équipe et l'analyse de pratiques

Parallèlement, l'accent a également été mis sur la notion d'engagement et la motivation à exercer le métier.

Insertion des jeunes

APEL et Entraide Universitaire

9 au 14 juillet et du 12 au 17

Contexte

La question de l'insertion sociale et professionnelle est particulièrement innovante en Roumanie. En conséquence il est difficile que les organisations impliquées sur ce thème soient en mesure de transmettre leurs compétences.

Cependant, de ce chantier de travail essentiel pour l'intégration des jeunes dans la construction de la société, est né un premier contenu de formation fondé sur les fonctions d'un conseiller d'insertion sociale. En Roumanie, le métier de conseiller d'insertion sociale n'existe pas, seules quelques fonctions sont intégrées dans les missions de l'éducateur, ou de l'assistant sociale par exemple.

Objectif

Pour bâtir les contenus, un atelier de travail réunissant le tandem franco-roumain s'est déroulé à Bucarest du 9 au 14 juillet et une première session de formation s'est déroulée la semaine du 12 décembre à Bucarest.

Education parentale

Copiii Nosti, EPE

29 octobre au 2 novembre

Contenus

Le rôle de la mère et du père dans le triangle familial. L'accent a été mis sur l'évolution des mentalités quant au rôle parental ainsi que sur la coexistence de plusieurs modèles éducatifs familiaux, le rôle et la place de chacun dans la famille, l'effet structurant des limites.

Participants

12 stagiaires : 8 éducatrices – institutrices également inspectrices d'éducation préscolaire du secteur 1 de Bucarest, deux représentants de la DGASPC du secteur 1 de Bucarest, et deux représentants d'ONG membres de la FONPC.

Synthèse

Il faut tenir compte du positionnement des parents dans les institutions qui n'est pas le même en Roumanie qu'en France. Il est essentiel de développer le travail en équipes pluridisciplinaires et l'analyse de pratiques

Promotion des pratiques de bientraitance

Ambassade de France de Roumanie, l'Université de Psychologie et des Sciences « Babes Bolyai » de Cluj Napoca, l'Université de Vest Timisoara, l'Université de Iasi et l'Université de Bucarest, la faculté de Psychologie.
Entre le 12 et le 16 Décembre 2007 deux premières conférences ont été réalisées, à Bucarest et Timisoara.

Contenus

Il s'agit d'un cycle de séminaires de réflexion et d'échange. Le projet prévoit donc l'organisation d'une série de conférences régionales à Bucarest, Cluj, Timisoara et Iasi, sur les thèmes suivants :

Le Développement de l'enfant, l'attachement et l'interaction précoce enfant-mère, enfant-père.

La bientraitance dans le contexte de la croissance et du développement de l'enfant.

Les fonctions parentales, le soutien parental et la suppléance familiale.

Il est prévu qu'à l'issue de chaque Conférence soient organisés des ateliers de formation régionaux avec le soutien des universitaires de Bucarest, Cluj, Timisoara et Iasi.

Synthèse

Les participants aux Conférences et ateliers étaient des professionnels du domaine de la protection de l'enfance, mais également des étudiants de la Faculté de médecine, de psychologie, d'assistance sociale. L'événement a rassemblé 70 personnes à Bucarest, et plus de 150 à Timisoara.

2008

Maltraitance infantile

(FICF / PEP 35)

du 23 au 26 juin / du 27 au 30 octobre / du 10 au 12 novembre

Objectifs

Améliorer le travail en équipe des éducateurs pour un développement de la qualité des services pour les personnes,

Aider au repérage du travail sur soi,

Contribuer à l'amélioration de la relation avec l'enfant.

Susciter une réflexion autour de la bientraitance.

Contenus

Une session de formation à destination des psychologues (du 26 au 27 juin)

Un séminaire autour du référentiel de compétences du métier d'éducateur spécialisé (29 octobre)

Deux séminaires sur l'analyse des pratiques et la supervision (10 et 11 novembre / 12 novembre)

Participants

20 professionnels

Enfants et jeunes en situation de handicap

(UCOS / APAJH)

Du 23 au 27 juin

Contenus

Une session de formation à destination des managers est venue clôturer le cycle de formation sur la qualité de l'accueil des enfants en situation de handicap. Ce cycle présentait comme particularité de former tous les niveaux d'intervention des personnels d'un service pour enfants en situation de handicap (personnel du quotidien / cadre intermédiaire / manager).

Participants

Neuf managers ont participé (4 représentants des institutions ou organismes d'Etat, 5 représentants des établissements issus de "la société civile").

Animation socio-éducative

(Conexiuni / FRANCCAS / CEMEA / QSPH)

Du 22 au 27 septembre / du 24 au 28 novembre

Contexte

Au regard de la réglementation roumaine, les formations mises en œuvre en 2008 ont été adaptées à la réglementation roumaine et les objectifs initialement établis dans le PROCOPIIL ont été redéfinis

Contenus

Permettre aux stagiaires de compléter leur formation au regard de leurs acquis théoriques et pratiques antérieurs

Les mettre en situation de réinterroger leurs pratiques (personnelles et/ou institutionnelles)

Les préparer à l'examen de certification

Participants

Les personnes en situation professionnelle (ayant suivi le cursus de formation de 2007) et devolontaires (dont certains en recherche d'emploi) intervenant dans des centres de jours gérés par la fondation Conexiuni.

Synthèse

Une session de qualification a permis aux 35 stagiaires de ces formations d'obtenir une certification reconnue par l'état.

Education parentale

(FCN / EPE)

Du 15 au 17 avril

Ce module est le deuxième temps d'un séminaire de formation débuté en novembre 2007

Objectifs

Mieux connaître et prendre en compte la construction spécifique de l'identité de mère - de père liée à l'histoire et à la psychologie de chacun

Identifier et clarifier les différents aspects de la fonction maternelle, de la fonction paternelle, de l'autorité parentale et la distribution de ces fonctions au sein du couple parental selon les données socio-culturelles et familiales

Analyser les interactions au sein de la triade : père - mère - enfant pour déterminer plus aisément les capacités ou les difficultés de la mère et/ou du père à occuper sa place de parent et à en assumer les fonctions.

Assurer un meilleur accompagnement professionnel du parent.

Participants

16 stagiaires (12 éducatrices - institutrices, 2 assistantes sociales, 2 psychologues)

Bienveillance

les 3 et 4 avril / du 17 au 20 juin

Le projet, déroulé sur trois cycles, a débuté en décembre 2007 à Bucarest et Timisoara.

Objectif

Promouvoir le développement et l'épanouissement de chaque enfant en favorisant :

l'établissement de relations précoces entre l'enfant, ses parents et son environnement affectif,

la bienveillance dans la famille et à l'égard de celle-ci,

le soutien aux parents dans son éducation ; par la diffusion des connaissances et

l'encouragement à l'échange d'expériences pour tous les professionnels concernés par ces questions.

Contenus

Bienveillance pour un développement harmonieux de l'enfant »

(183 professionnels ont assisté aux conférences, et 116 professionnels ont participé aux ateliers de travail.)

Fonctions parentales, soutien et suppléance" (73 professionnels ont assistés à la conférence de Bucarest, et 32 professionnels ont participé aux ateliers de

Bucarest. 65 professionnels ont assisté à la conférence de Iasi, et 29 professionnels ont participé aux ateliers de travail de Iasi.)

Les participants

Des assistants sociaux des DGASPDC (Directions Départementales pour la Protection des Droits de l'Enfant), des assistants sociaux des maternités et hôpitaux de pédiatrie, psychologues de DGASPDC, représentants de l'ANPDC (Agence Nationale pour la

Protection des Droits de l'Enfant), représentants des ONG membres de la FONPC, des cadres universitaires et étudiants des Facultés de Psychologie, Assistance Sociale et Sociologie de Cluj, Iasi ou Bucarest directeurs et éducateurs de jardins d'enfants, professeurs de l'école gymnasiale et assistants maternels.

Insertion professionnelle des jeunes défavorisés

Les deux sessions de formation prévues initialement à Bucarest et Timisoara sur le thème de l'accueil, de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement ont été annulées

2010

Formateur d'animateur socio-éducatifs »

(roumain : Conexiuni / bulgare : SAPI / français : FRANCAS / moldave : Mission locale Diaconia)

du 29.08.10 au 07.09.10

Objectif

Promouvoir et diffuser, par le biais de la formation, le métier d'animateur socio-éducatif en permettant à des professionnels exerçant la fonction d'animateur de former d'autres animateurs et ainsi de développer les compétences de ce métier.

Contenus

Module 1

Cette session constituait le premier stage de formation de formateurs d'animateurs dans le cadre du Pôle de formation régional.

Participants

19 stagiaires (09 roumains ; 10 moldaves) : enseignant - coordonnateurs - animateurs bénévoles et animateurs socioéducatif - sociologues - pédagogues.

Examen passé en fin de session par tous les stagiaires pour valider une spécialisation «formateur de formateur »

2011

Technique de supervision et Analyse de Pratiques

Stefan Cojocararu ; Sorina Bumbulut (FICF), Chantal Ravella ; Gilles Cervera (PEP) ; Corneliu Irimia (FICF) ; Matei Georgescu

Du 31 mai au 3 juin / du 27 au 30 juin

Objectifs

Développer les compétences du métier de superviseur (pour les professionnelles du domaine de la protection de l'enfant) dont le rôle est d'appuyer les équipes pluridisciplinaires dans leur capacité à faire face à des situations difficiles liées à des situations de maltraitances rencontrés par des enfants et des jeunes dont ils doivent assurer l'accompagnement.

Contenus

- Module 1 et 2 : Supervision en assistance sociale / Supervision institutionnelle/organisationnelle. Supervision de l'équipe
- Module 3 et 4 : De l'éthique à la technique / Supervision de l'équipe en institutions; représentation, communication et les normatifs de supervision

Participants

16 professionnels roumains (10 de Bucarest et 6 venant des de différents départements de Roumanie), 3 professionnels moldaves Rodica Coretchi et Angelo Stefanco : CNPAC - Centre National de Prévention des abus envers les enfants; Tatiana Moca : CCF - Moldavie) et 3 bulgares (SAPI)

Le plan de formation : un outil de management pour le directeur d'établissement

Association « Un avenir pour les enfants handicapés »- Centre de ressource- , UCOS, Roumanie- Association pour la protection de la femme et de l'enfant

Du 26 au 28 septembre / 5 et 6 décembre

Objectif

Soutien aux managers d'établissements, accueillants des enfants et/ou adolescents aux besoins spéciaux, dans l'amélioration de la qualité des services dont ils ont la charge (qualité de l'accompagnement avec réflexion permanente).

Contenus

Module 1: Formation - Action à partir d'études de cas

Mise en pratique: Un temps de travail spécifique, entre les deux modules, consacré au développement d'outils ou/et de pratiques par les directeurs au sein de leur structure.

Module 2: Restitution et échange sur les outils et pratiques développés par chaque directeur d'établissement.

Les besoins et les attentes des usagers

Les acteurs parties prenantes partenaires sur le territoire

La formalisation et la priorisation des besoins et des attentes identifiées

Le projet individualisé de chaque usager (projet d'établissement)

Participants:

16 participants, dont 11 professionnels issus des Directions Générales d'Assistance pour la Protection de l'Enfance - DGASPC (3 chefs de services et 8 directeurs de centres spécialisés pour handicapés) et 5 professionnels issus des ONG (directeur de centres spécialisés).

Synthèse

Les résultats de ces deux modules sont très satisfaisants. En effet, les stagiaires ont bien compris l'importance du projet individualisé et du projet d'établissement. La formation, de manière progressive, a permis aux stagiaires de bien assimiler la valeur et l'importance de la formation pour le personnel ainsi que de créer leur propre plan d'établissement. De plus, l'intérêt des participants ressort de manière significative dans le questionnaire d'évaluation puisque 93% des stagiaires souhaitent que cette formation perdure.

Prévenir les risques rencontrés par les enfants dont les parents sont partis travailler à l'étranger »

Fondation « Copiii Nostrî » ; : Nadette Ferry, École des Parents et des Éducateurs de Moselle ; Iosif Moldoveanu, Conseil pour les Droits de l'enfant ; Martha Iliescu et Mihaela Nicolescu, Fondation « Copiii Nostrî ».

Du 12 au 16 septembre 2011

Objectif

Sensibiliser les professionnels, en contact avec les enfants laissés au pays, à cette problématique pour qu'ils puissent mieux les accompagner dans leurs difficultés.

Objectifs spécifiques:

Préparer les enfants à la séparation.

Sensibiliser les parents qui se préparent à partir aux besoins de l'enfant.

Identifier les difficultés des enfants pendant l'absence des parents et savoir y répondre.

Développer les connaissances des professionnels sur les risques encourus par ces enfants en situation de vulnérabilité.

Travailler en équipes pluridisciplinaires pour agir plus efficacement auprès de l'enfant et de sa famille.

Participants

Quatorze stagiaires : enseignants, assistantes sociales et psychologues.

Synthèse

La formation a permis d'approfondir les connaissances des professionnels relatives aux risques encourus par les enfants dont les parents sont partis à l'étranger. L'évaluation de cette formation fait ressortir un bilan très positif.

Tableau recensant le nombre de personnes formés

	Formation	Conférence & table ronde	Formés
2007			147
Les métiers de l'animation	Février, avril et mai	43	
Le handicap	du 5 au 8 juin du 6 au 9 décembre	40	
Maltraitements infantiles	14 au 17 mai et 8 au 11 octobre	22	
Insertion des jeunes	9 au 14 juillet et du 12 au 17	30	hypothèse
Education parentale	29 octobre au 2 novembre	12	
Promotion des pratiques de bientraitance	12 et 16 Décembre		220
2008			382
Forum-formation	du 22-23 janvier		60
Session de formation droits de l'enfant	du 17 au 20 septembre	23	
Session de formation enfants avec besoins éducatifs spéciaux	du 29/09 au 02/10	19	
Session de formation abus et négligences	du 3 au 6 novembre	19	
Session de formation animation socio-éducative	du 3 au 6 nov.	20	
L'éducation parentale	du 8 au 12 décembre	24	
Animation socio-éducative"	du 27 au 31 octobre	20	
Maltraitance infantile	du 23 au 26 juin / du 27 au 30 octobre / du 10 au 12 nov	20	
Enfants et jeunes en situation de handicap	Du 23 au 27 juin	9	
Animation socio-éducative	du 22 au 27 septembre / du 24 au 28 novembre	35	
Education parentale	du 15 au 17 avril	16	
Bientraitance	Les 3 et 4 avril et du 17 au 20 juin	177	321
2009			20
Animation socio-éducative	27-31 oct et du 19 au 22 Janvier	20	
2010			17
Formateur d'animateur socio-éducatifs »	du 06 au 13 octobre 2010	17	
Formateur d'animateur socio-éducatifs »	du 29.08.10 au 07.09.10		
2011			110
Le métier d'animateur socio éducatif	16-nov		33
Le plan de formation: un outil de management pour le directeur d'établissement	18 au 20 octobre 2011 du 12 au 13 décembre	20	
Le métier d'animateur socio-éducatif	du 27-28 avril	60	
Le plan de formation: un outil de management pour le directeur d'établissement	du 4 au 6 octobre 2011	15	
Structuration du projet Pôle de formation régional Est européen	Réunion le 24 novembre		????
Technique de supervision et Analyse de Pratiques	du 31 mai au 3 juin / du 27 au 30 juin		
Le plan de formation : un outil de management pour le directeur d'établissement	du 26 au 28 septembre / 5 et 6 décembre		
risques rencontrés par les enfants dont les parents sont partis travailler à l'étranger	du 12 au 16 septembre 2011		
Formation des directeurs d'institutions qui aident les enfants handicapés	du 3 au 6 octobre 2011	15	
2012			15
risques rencontrés par les enfants dont les parents sont partis travailler à l'étranger	du 8.04 au 14.04	15	
TOTAL des formés		691	

ANNEXE IV

ENSACT

Réseau européen pour l'action sociale

http://www.ensact.org/index/pages/id_page-1/lang-fr/

ENSACT encourage la valeur et l'efficacité dans les qualifications professionnelles, dans l'organisation des services sociaux et dans la mise sur pied des politiques sociales. Ceci inclut le travail sur le processus de Bologne avec notamment les reconnaissances mutuelles des qualifications de différents états-membres.

ENSACT est un réseau européen d'associations professionnelles, de facultés et d'instituts en travail social et/ou en éducation sociale ainsi que de conseils nationaux du bien-être social.

ENSACT coordonne les efforts des partenaires pour qu'ils atteignent à la fois individuellement et de manière commune les objectifs promus. Nous nous appuyons sur la richesse et la diversité des traditions de formations ainsi que sur l'inventivité des différents métiers du social à travers toute l'Europe.

ENSACT tend à développer un contact plus effectif avec les associations de bénéficiaires à la fois aux niveaux nationaux et européen.

ENSACT est composé de six associations européennes:

- **European Association of Schools of Social Work (EASSW)**
 - **Formation d'Éducateurs Sociaux Européens / European Social Educator Training (FESET)**
 - **Fédération Internationale des Communautés Éducatives (FICE)**
 - **International Association of Social Educators (AIEJI)**
 - **International Council on Social Welfare European Region (ICSW)**
 - **International Federation of Social Workers European Region (IFSW)**
-

FESET

Association des Formations d'Educateurs Sociaux Européens

http://translate.googleusercontent.com/translate_c?depth=1&hl=fr&prev=/search%3Fq%3DFESET%26hl%3Dfr%26biw%3D1280%26bih%3D887%26prmd%3Dimvns&rurl=translate.google.fr&sl=en&twu=1&u=http://www.feset.org/en/home/what-is-feset/who-are-we.html&usg=ALkJrhgEkp7aDMTGQBAT8PtCRInxyPGwAQ

FESET (Formation d'Educateurs Sociaux Européens / European Social Educator Training) est une association européenne des centres de formation au travail socio-éducatif.

Les objectifs de FESET :

- promouvoir la formation aux fonctions socio-éducatives,
- assurer les représentations des Centres de Formation auprès des différentes instances de l'Union Européenne, du Conseil de l'Europe ainsi qu'auprès des autres instances internationales,
- favoriser les échanges et la concertation entre les Centres de Formation des Etats membres de l'Union Européenne, des Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi que des autres Etats européens,
- favoriser les modalités de reconnaissance mutuelle des diplômes.

Ces buts ont été développés comme suit :

- être présent auprès des organismes européens et internationaux, en tant que O.N.G.
- produire et soutenir des recherches et des études sur les problèmes que poserait une Europe comprise seulement comme libre marché des biens (appauvrissement social et économique, marginalité, injustice sociale)
- collaborer avec d'autres associations qui aient des buts semblables
- soutenir les méthodes pédagogiques démocratiques et non violentes qui permettent le plein développement de la personne, ainsi que le plus haut degré d'autonomie et d'insertion sociale
- travailler dans chacun des pays présents au sein de l'Association à la mise en place et au développement de lois sociales qui respectent les droits des personnes avec lesquelles les éducateurs travaillent, ainsi que les droits et les devoirs des éducateurs
- travailler dans chacun des pays des écoles adhérentes au développement et à la réglementation de la profession socio-éducatif
- travailler pour le développement de la dimension européenne de la profession socio-éducatif, y compris la reconnaissance, "de jure" et "de facto", de la profession elle-même
- promouvoir et développer les échanges entre les membres de FESET, pour que l'on puisse aboutir à une reconnaissance académique des diplômes obtenus dans les centres adhérents.

EASSW

Association européenne des écoles de formation de travailleurs sociaux et d'éducateurs

<http://translate.google.fr/translate?hl=fr&sl=en&u=http://www.eassw.org/&prev=/search%3Fq%3Deassw%26hl%3Dfr%26biw%3D1280%26bih%3D887%26prmd%3Dimvns&sa=X&ei=fAxoUK7wDMTS0QW8koGACw&sqi=2&ved=0CCoQ7gEwAA>

EASSW réunit plus de 300 écoles différentes, les universités et établissements d'enseignement supérieur qui appuient l'éducation en travail social. EASSW:

- ▶ favorise le développement de l'éducation en travail social à travers l'Europe
- ▶ élabore des normes pour améliorer la qualité de la formation en travail social
- ▶ encourage les échanges internationaux
- ▶ propose des forums pour le partage de la recherche en travail social et de l'érudition.

Dans tous les aspects de son travail, adhère à la EASSW Nations Unies Déclarations et Conventions sur les droits de l'homme, tout en reconnaissant que le respect des droits inaliénables de la personne humaine est le fondement de la liberté, de la justice et de la paix. EASSW représente formation en travail social au niveau européen à la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales

L'Assemblée générale, composée de tous les membres, qui a lieu tous les deux ans, régit EASSW. Le Comité EASSW 'exécutif élu, et son bureau: Président, Vice-président, secrétaire et trésorier, sont responsables de la traduction de la politique de l'Assemblée générale en pratique. Ils sont également responsables de l'exploitation et de l'administration de EASSW.

EASSW réalise ses objectifs à travers:

- ▶ Une conférence biennale des formateurs en travail social, la Conférence ENSACT
- ▶ Représentation à l'Union européenne et le Conseil de l'Europe
- ▶ Liens avec le European Journal of Social Work
- ▶ Financement des petites projets transnationaux en formation en travail social
- ▶ Publication d'un bulletin d'information

PLATE FORME SOCIALE EUROPE

<http://www.socialplatform.org/>

La plate-forme des ONG sociales européennes (Plate-forme sociale) est l'alliance d'un représentant des fédérations et réseaux européens de organisations non gouvernementales actives dans le secteur social. La Plate-forme sociale et ses membres se sont engagés à l'avancement des principes d'égalité, de solidarité, de non-discrimination et la promotion et le respect des droits fondamentaux pour tous en Europe et en particulier l'Union européenne. La Plate-forme sociale promeut la justice sociale et démocratie participative en exprimant les préoccupations de ses organisations membres.

ESAN

Notre objectif

ESAN a un objet philanthropique et scientifique de stimuler en Europe la conception et la mise en oeuvre d'une politique sociale cohérente fondée sur le respect des valeurs communes à ses membres.

Notre action

- Interpeller les acteurs politiques européens (Parlement et Commission) par des contributions fondées sur l'expertise de nos membres
- Développer la coopération entre des organisations sociales et soutenir la participation citoyenne
- Informer des politiques et des programmes communautaires
- Servir de base logistique pour la recherche des partenariats transnationaux
- Aider au montage des dossiers européens

Nos valeurs

Le réseau européen ESAN se fonde sur:

- Le respect de la dignité de la personne
- Les Droits de l'Homme, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant
- La Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne
- La liberté de conscience
- La solidarité

Activités

ESAN intervient auprès des décideurs européens pour faire entendre la voix du secteur social en Europe.

Conformément à son objet philanthropique et scientifique, ESAN stimule la conception et la mise en oeuvre d'une politique sociale cohérente et durable, fondée sur les Droits de l'Homme, la Convention internationale des Droits de l'Enfant, la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne, la liberté de conscience et la solidarité.

ESAN interpelle les Chefs d'Etat de l'Union européenne, la Commission et les groupes parlementaires européens en participant aux réunions ouvertes à la société civile qu'ils organisent et par des contributions écrites.

ESAN participe aux rencontres organisées par le Comité Economique et Social européen.

ESAN fonde ses interventions sur l'expertise sociale de ses membres,

- d'autant qu'ils sont porteurs de capacité d'expertise des besoins des populations pour lesquelles et avec lesquelles ils oeuvrent,
- d'autant qu'ils sont, par leur composition, garants d'exigences éthiques pour ceux dont ils sont les portes paroles

ESAN associe ses membres :

- à l'examen des conséquences sociales, des changements politiques et économiques globaux ;
- à l'analyse, au préalable, des effets sociaux des mesures de l'Union Européenne envisagées avant même leur mise en forme administrative ou réglementaire y compris dans le champ fiscal ;
- à l'évaluation des besoins des populations européennes en matière de conditions et de qualité de vie dans leur environnement immédiat comme au titre des conditions communes que devrait leur permettre l'Union Européenne ;
- à l'élaboration des décisions, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique sociale européenne.

ESAN est **activement présent aux réunions** , débats et conférences organisées par les Institutions Européennes et ouvertes à la société civile, en tant que porte-parole des travailleurs et des citoyens qu'elle représente par ses membres

ESAN **travaille à divers comités et commissions d'experts** au sein des Institutions Européennes telles que le Comité Économique et Social Européen (CESE) et la Commission Emploi et Affaires Sociales du Parlement Européen

ESAN est **membre fondateur de la Plate-forme des ONG sociales** , qui rassemble 40 réseaux travaillant dans le domaine de l'action sociale et qui veut favoriser la coordination de l'action sociale en Europe. Avec cette Plate-forme ESAN participe aux réunions biennuelles avec la Commission Européenne qui interrogent les associations sur différents aspects de la politique sociale européenne.

ESAN veut :

- Aider ses membres à participer aux travaux des Institutions Européennes en ce qui concerne le développement de la politique sociale.
- Veiller, grâce à l'apport de ses membres, à ce que la politique sociale élaborée par les Institutions Européennes soit toujours respectueuse des droits de l'homme et vise au bien être de tous.

Services aux membres:

- Conseils pour trouver les lignes budgétaires concernant un projet défini.
- Monter un projet européen à partir d'une idée locale.
- Trouver des partenaires dans d'autres pays.
- Aide administrative et logistique pour les documents de demande de subvention.
- Porter le projet lui-même auprès de la Commission ou autres institutions.
- Contribution directe ou indirecte aux travaux de recherche et d'études sur l'action sociale en Europe

ESAN appartient à La Plate forme Sociale Européenne regroupe 43 réseaux européens d'organisations sociales. Elle a été initiée par la commission européenne à la suite des initiatives nées du Rapport des Sages , et du traité d'Amsterdam. ESAN, est l'une des organisations a avoir rejoint cette plate forme dès sa création.

AIFRIS

Association Internationale pour la Formation, la Recherche et l'Intervention Sociale

http://aifris.eu/10aifris/10_presentation.php

À la suite des deux premiers congrès internationaux des formateurs en travail social et des professionnels francophones de l'intervention sociale (Caen en 2005, Namur en 2007), les participants ont décidé de se structurer en créant le 28 juin 2008 à Paris l'**Association Internationale pour la Formation, la Recherche et l'Intervention Sociale** (AIFRIS).

Cette nouvelle association internationale a pour but de promouvoir le développement scientifique, pédagogique, professionnel et le rayonnement international de l'intervention sociale.

- Elle vise, dans un esprit pluraliste, à développer les moyens d'échange entre formateurs, chercheurs et professionnels de l'intervention sociale.
- Elle propose des espaces de rencontre pour faire le point d'une part sur les recherches scientifiques, les expériences pédagogiques et les pratiques professionnelles et d'autre part sur les transformations socio-économiques contemporaines.
- Elle se propose notamment d'organiser tous les deux ans un congrès international. La langue française sera la langue véhiculaire de l'association.

Les partenaires fondateurs de l'AIFRIS viennent de **Belgique, France, Mali, Québec-Canada, République Démocratique du Congo, Roumanie, Suisse, Tunisie**.

Ils ont été rejoints :

- en 2009 par le **Luxembourg** et la **Côte d'Ivoire**,
- en 2010, par le **Liban**, le **Portugal** et l'**Italie**,
- en 2011 par l'**Algérie** et le **Maroc**.

En tant qu'association internationale de droit belge, son siège est établi à Bruxelles.